

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
AMIENS METROPOLE**

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/02/2021  
Retour Préfecture : 05/02/2021**Séance du jeudi 4 février 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 29/01/2021

Début de la séance : 18h18

Fin de la séance : 21h40

Nombre de votants : 94

-----

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 4 février 2021 sera affiché au siège d'Amiens métropole le 12/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance présidée par :** A.GEST**Objet :**

**Membres présents :** MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. DÉCLE, Mme BOCHÉ, M. DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mmes BOUCHEZ, BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, MM. DOMISE, JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, M. THÉVENIAUD, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA, M. DEBART, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mmes GUFFROY, MARCHAND, M. VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, Mme DUVIVIER, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, M. LELEU.

**Membres empêchés :**

M. RIFFLART (pouvoir à M. GEST), M. CAPRON (pouvoir à M. JOVELET), M. DUSSART (pouvoir à M. EVRARD) et Mme DERIVERY se sont excusés, M. LEPOETRE.

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

## Séance du jeudi 4 février 2021

Mme BEN-MOKHTAR (pouvoir à M. LORIC) est arrivée à 18h19 (point n°3), Mme VERRIER est arrivée à 18h23 (point n°3), Mme MARCHAND est arrivée à 19h30 (point n°15). M. DOMISE (pouvoir à Mme BRUNEL) a quitté la séance à 20h25 (point n°22).

Alain GEST donne lecture du rapport suivant

La séance a été ouverte à 18h18.

### **1 - Délégations de vote.**

- Eric CAPRON a donné pouvoir à Jean-Marc JOVELET,
- Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Alain GEST,
- Edouard DUSSART a donné pouvoir à Dominique EVRARD,
- Marie-Laure DERIVERY s'est excusée.

### **2 - Désignation des secrétaires de séance.**

Messieurs Claude VITRY et Thomas LHERMITTE ont été désignés par l'assemblée pour remplir respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint.

*Adopté à l'unanimité*

### **3 - Communications du Président.**

→ Monsieur le Président a informé l'assemblée que Monsieur Jean-Louis PIOT de la commune de Camon a souhaité intégrer le groupe «Social-Eco-Citoyen».

→ Monsieur le Président a indiqué avoir reçu un vœu et une question orale, déposés par le groupe « Social-Eco-Citoyen » qui seraient évoqués en fin de séance comme habituellement.

→ Il a également rappelé aux membres du conseil que la prochaine séance se tiendrait le jeudi 18 mars 2021 à 18 heures. Les modalités de cette réunion ainsi que le lieu seront précisés ultérieurement, en fonction des conditions sanitaires.

### **Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France consacré à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier non concédé par la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole pour les exercices 2014 et suivants.**

La Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France a transmis son rapport d'observations définitives consacré à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier non concédé par la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole pour les exercices 2014 et suivants. Ce rapport a été communiqué aux membres du conseil comme le prévoient les textes. L'assemblée délibérante en a pris acte.

*Dont acte*

### **4 - Décisions du président. Compte-rendu.**

Conformément à la délibération accordant au Président la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été rendu compte des décisions prises entre le 10 décembre 2020 et le 22 janvier 2021.

*Dont acte*

### **5 - Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020. Approbation.**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 17 décembre 2020 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Sans remarque particulière, il a été adopté.

*Adopté à l'unanimité*

**6 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Conseil d'exploitation. Désignation de représentants. Modification.**

L'assemblée a procédé à une modification parmi les membres désignés le 16 juillet dernier pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Mme Audrey BOCHÉ a été désignée pour y siéger en remplacement de Madame Raifah MAKDASSI.

*Adopté à l'unanimité*

**7 - Université de Picardie Jules Verne. Conseil d'Administration. Désignation de représentants. Modification.**

Le conseil métropolitain a désigné en juillet 2020 Madame PINON comme titulaire et Monsieur RIFFIOD suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Université Picardie Jules Verne. Or, si le suppléant désigné était amené à siéger en remplacement du titulaire, les règles en matière de parité ne seraient pas respectées. L'UPJV a donc sollicité à nouveau la collectivité pour qu'elle désigne un suppléant de sexe féminin pour la représenter au sein de son conseil d'administration en qualité de suppléante. Les membres du conseil ont donc désigné Margaux DELÉTRÉ comme suppléante de Madame PINON.

*Adopté à l'unanimité*

**8 - Avis d'Amiens Métropole sur l'évolution du périmètre de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais. Modification du décret de création de l'Etablissement.**

L'établissement public foncier Nord-Pas-de-Calais a été créé en décembre 1990 pour mettre en œuvre, à l'échelle de la région Nord - Pas-de-Calais, la requalification de grands sites industriels et miniers laissés en friche à la suite de l'arrêt de ces activités. Aujourd'hui son champ d'action concerne tout le spectre des politiques d'aménagement. Depuis la fusion des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie en 2015, la question de l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF Nord-Pas de Calais se posait puisque la majorité des collectivités de l'ancienne région Picardie n'étaient pas dotées d'un EPF. Le Préfet de la région Hauts-de-France, qui s'est vu confier la mission de préfiguration de l'extension du périmètre d'intervention, a préconisé le 31 octobre dernier une extension au département de la Somme. Un projet de décret modifiant le décret statutaire de l'établissement est en cours et la consultation formelle des collectivités du périmètre géographique d'intervention pressenti a été lancée. Amiens Métropole, en tant qu'EPCI à fiscalité propre, a été consultée le 16 décembre dernier pour émettre un avis sur cette extension et le projet de décret, et disposait d'un délai de 3 mois pour le formaliser.

La collectivité s'est engagée au travers d'une politique de développement économique, d'habitat, de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel. Compte tenu du potentiel, mais aussi des difficultés de mise en œuvre de projets complexes sur des sites emblématiques comme le CHU Nord ou d'anciens sites industriels, Amiens Métropole souhaite disposer d'un tel outil avec son savoir-faire et ses capacités financières au service de l'attractivité des territoires. C'est pourquoi le conseil métropolitain a émis un avis favorable à ce projet de décret.

*Adopté à l'unanimité*

**9 - Amiens. Whirlpool France. Acquisition de locaux. Approbation.**

Afin d'accompagner les nouveaux propriétaires dans la reconversion de l'ancien site de Whirlpool et dans l'objectif de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises sur cet espace industriel, les élus métropolitains ont autorisé la collectivité à se porter acquéreur de locaux encore vacants formant les volumes 8, 11, 12 et 13 de l'ensemble immobilier. En contrepartie des travaux à réaliser pour l'exploitation des volumes, la cession des locaux est consentie à l'euro symbolique, frais de notaire en sus 23 401 €.

*Adopté à l'unanimité*

**10 - Quai de l'Innovation. Amiens Cluster. Protocole transactionnel et bail civil.**

L'association Amiens Cluster est installée dans les locaux de l'immeuble Quai de l'Innovation depuis le 11 mai 2017 et bénéficie de divers espaces suite à la signature de plusieurs baux. La situation de l'association ayant

évolué et les espaces objets du bail de 2018 n'étant plus réellement occupés, l'association a été amenée à suspendre le paiement des loyers et des charges. De plus, une rationalisation des espaces occupés a été engagée par Amiens Cluster pour son activité administrative, portant les surfaces louées à 199,21 m<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, la collectivité a établi un protocole transactionnel ayant pour objet de déterminer le montant de la dette locative d'Amiens Cluster. Le total général des loyers et charges dus pour la période du 11 mai 2017 au 31 décembre 2020 correspond à un montant total de 131 348,14 €, en tenant compte des espaces réellement occupés.

Aussi, et au vu de ces évolutions, les conseillers métropolitains ont approuvé la résiliation du bail civil de 2018 et ont consenti à un nouveau bail civil pour une durée de 3 années reprenant les espaces occupés d'une surface de 199,21 m<sup>2</sup>, moyennant un loyer annuel de 14 733 € et une provision annuelle pour charges de 13 147,86 € ; la mise à disposition de 3 places de stationnement, moyennant un loyer annuel de 1 080 € ; et les espaces occupés à titre gratuit d'une surface de 382,38 m<sup>2</sup>, moyennant des charges de 25 237,08 € annuelles. Monsieur le Président a été autorisé à signer le protocole transactionnel ainsi que le nouveau bail.

**Observations :** Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, et M. VOULMINOT se sont abstenus.

*Adopté à l'unanimité*

#### **11 - Amiens. Consommation électrique du parking souterrain du bâtiment de la Maison de la Culture. Facturation. Convention-cadre.**

L'électricité du parking souterrain utilisé par Amiens Métropole est distribuée depuis le seul et unique compteur électrique du bâtiment de l'EPCC « Maison de la Culture d'Amiens ». L'établissement assure le règlement de la facture d'électricité de l'ensemble du bâtiment. C'est pourquoi l'assemblée délibérante a approuvé la convention-cadre qui organise le remboursement par la collectivité de sa quote-part de l'abonnement et de sa consommation en électricité du bâtiment à l'EPCC « Maison de la Culture d'Amiens ».

*Adopté à l'unanimité*

#### **12 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. Année 2021.**

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend obligatoire la constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants dès lors qu'il y a apparition d'un risque de non recouvrement. Cette provision pour créances douteuses doit être constituée à la hauteur du risque constaté, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences effectuées par le comptable public. L'assemblée s'est prononcée en faveur des dotations aux provisions pour créances douteuses suivantes :

- 318 932,72 € pour le budget principal
- 598 827,92 € pour le budget annexe de l'eau
- 509 535,45 € pour le budget annexe de l'assainissement
- 869 586,00 € pour le budget annexe assainissement qui correspond à 30% du montant total de la créance

Passavant Roedinger

- 690,35 € pour le budget annexe hôtels d'entreprises
- 3 244,14 € pour le budget annexe aéroport de Glisy
- 10 235,01 € pour le budget annexe déchets ménagers
- 1 446,15 € pour le budget annexe Crematorium

De plus, elle a également approuvé qu'une reprise sur provisions soit effectuée correspondant au montant de la dotation aux provisions de l'année antérieure, à savoir :

- 244 766,86 € pour le budget principal
- 447 353,18 € pour le budget annexe de l'eau
- 368 984,32 € pour le budget annexe de l'assainissement
- 434 793,00 € pour le budget annexe assainissement Passavant Roedinger
- 6 183,68 € pour le budget annexe hôtels d'entreprises
- 2 286,11 € pour le budget annexe aéroport de Glisy
- 6 654,83 € pour le budget annexe déchets ménagers
- 1 446,15 € pour le budget annexe Crematorium

*Adopté à l'unanimité*

### 13 - Impôts directs locaux. Vote des taux d'imposition. Année 2021.

Le Conseil d'Amiens Métropole doit se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le vote des taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises pour l'année 2021. En raison de la réforme fiscale, Amiens Métropole n'a plus à se prononcer sur le taux de la taxe d'habitation. Selon les orientations prises pour la durée du mandat et au regard du contexte économique, sanitaire et social difficile, le conseil métropolitain a décidé pour l'année 2021 de ne pas augmenter la pression fiscale sur Amiens Métropole et de reconduire les taux de l'année 2020, à savoir :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,75 %
- Taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises : 25,83%

**Observations :** M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA ont voté contre. M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT se sont abstenus.

*Adopté*

### 14 - Impôts directs locaux. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vote du taux d'imposition. Année 2021.

L'assemblée délibérante a reconduit le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,53% pour l'année 2021, identique à celui de l'année dernière. Le produit attendu en 2021 est estimé à 18 987 990 €.

**Observations :** M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA se sont abstenus.

*Adopté à l'unanimité*

### 15 - Budget Primitif. Exercice 2021.

La loi donne obligation de voter le Budget Primitif 2021 avant le 31 mars 2021. Le diaporama, dont les principales vues sont reprises ci-dessous, a été diffusé et commenté en séance par M. MERCUZOT :

<h2>Budget Primitif 2021</h2> <ul style="list-style-type: none"><li>I - Les grands équilibres financiers</li><li>II - L'évolution des recettes courantes</li><li>III - L'évolution des dépenses courantes</li><li>IV - L'autofinancement</li><li>V - La programmation pluriannuelle des investissements</li><li>VI - L'endettement</li><li>VII - Les budgets annexes</li></ul> <p style="text-align: right;"> 2</p>	<h2>I- Les grands équilibres financiers</h2> <p>Le Budget primitif 2021 (Budget Principal) s'élève à <b>382,40 millions d'euros</b> (incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections).</p> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Dépenses</th><th>Recettes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Section d'investissement</td><td>145 007 297 €</td><td>145 007 297 €</td></tr><tr><td>Section de fonctionnement</td><td>237 393 345 €</td><td>237 393 345 €</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>382 400 642 €</td><td>382 400 642 €</td></tr></tbody></table> <p style="text-align: right;"> 3</p>		Dépenses	Recettes	Section d'investissement	145 007 297 €	145 007 297 €	Section de fonctionnement	237 393 345 €	237 393 345 €	TOTAL	382 400 642 €	382 400 642 €
	Dépenses	Recettes											
Section d'investissement	145 007 297 €	145 007 297 €											
Section de fonctionnement	237 393 345 €	237 393 345 €											
TOTAL	382 400 642 €	382 400 642 €											

Les équilibres budgétaires des 11 budgets annexes :

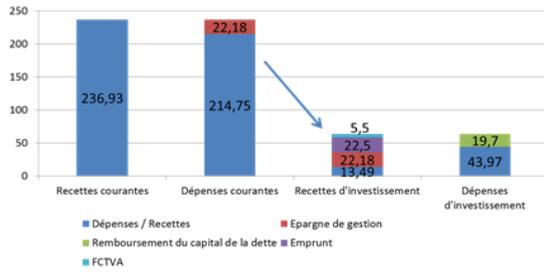
	TOTAL BUDGET	Investissement	Fonctionnement
Transports	58 429 577 €	7 560 000 €	50 869 577 €
Assainissement	30 071 255 €	10 989 777 €	19 081 478 €
Eau	29 951 535 €	9 432 181 €	20 609 354 €
Tourisme	372 000 €	2 000 €	370 000 €
Crématorium	1 095 767 €	264 320 €	811 447 €
Centres d'appels	4 530 119 €	1 635 000 €	2 895 119 €
Ecopolis	414 184 €	133 000 €	281 184 €
Lotissement Camon	2 086 991 €	914 917 €	1 172 074 €
Aérodrome Amiens-Glisly	600 500 €	170 000 €	430 500 €
Archéologie préventive	806 634 €	6 634 €	800 000 €
Déchets ménagers	32 590 155 €	7 183 500 €	25 406 655 €

Le total consolidé des budgets (BP + BA) s'élève donc à 543,35 m€.



## I- Les grands équilibres financiers

De manière schématique, les grands équilibres de ce budget (approche CRG hors opérations d'ordre et de transfert) pour le budget principal se présentent ainsi :



## I- Les grands équilibres financiers

L'évolution des équilibres du budget principal :

(en millions d'euros)

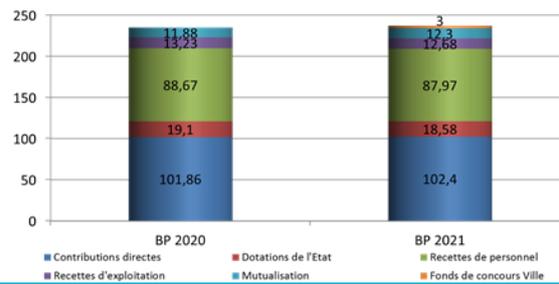
	BP 2020	BP 2021	Evolution en %
Recettes courantes	234,74	236,93	+ 0,9 %
Dépenses courantes	214,9	214,75	- 0,07 %
Epargne de gestion	19,84	22,18	+ 11,8 %
Dette nette	20,28	21,79	+ 7,45 %
Recettes propres (FCTVA)	6	5,5	- 8,3 %
Ressources disponibles	5,56	5,89	+ 5,9 %
Produit des emprunts	22	22,5	+ 2,27 %
Investissement net	32,32	24,78	- 23,33 %
Avances ZAC (net)	- 5,5	+ 2	



## II- L'évolution des recettes courantes

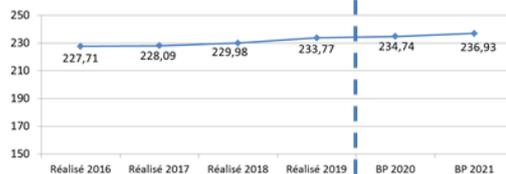
Les recettes courantes du budget principal sont fixées à 236,93 m€.

Elles augmentent globalement de + 2,19 m€, soit + 0,9 % par rapport au BP 2020.



## II- L'évolution des recettes courantes

Progression des recettes courantes depuis 2016 :



	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes courantes	227,71	228,09	229,98	233,77	234,74	236,93
Evolution en %	- 0,51 %	+ 0,17 %	+ 1,05 %	+ 1,64 %	+ 1,62 %	+ 0,9 %



## II- L'évolution des recettes courantes

### • Les contributions directes :

#### - Maintien des taux de fiscalité :

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties :	2,57 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties :	4,75 %
Taux de cotisation foncière des entreprises :	25,83 %

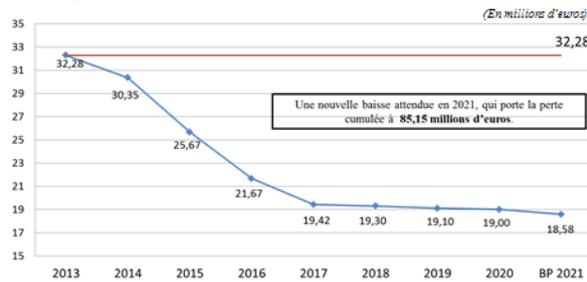
Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, l'agglomération voit sa perte du produit de Taxe d'Habitation compensée par une fraction de TVA, pour un montant estimé à 34,6 m€ pour l'année 2021.

Pour mémoire, la revalorisation nominale des bases sera de + 0,2 % pour 2021 et la revalorisation physique de + 0,7 %.



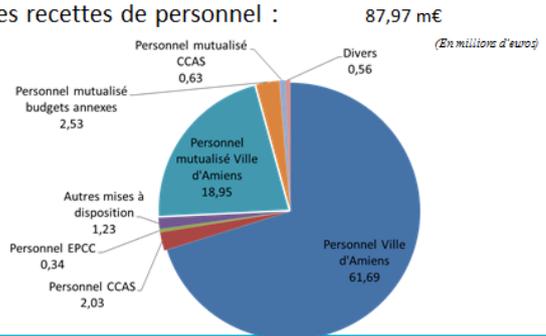
## II- L'évolution des recettes courantes

- Les dotations de l'Etat : la Dotation d'intercommunalité et de compensation



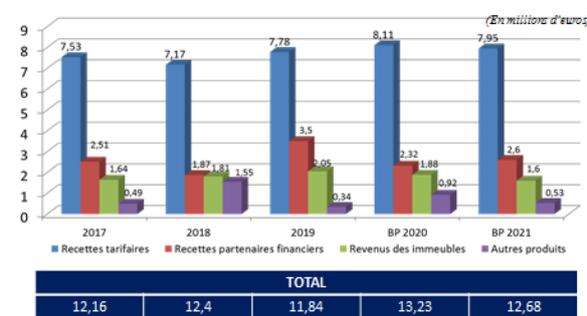
## II- L'évolution des recettes courantes

- Les recettes de personnel :



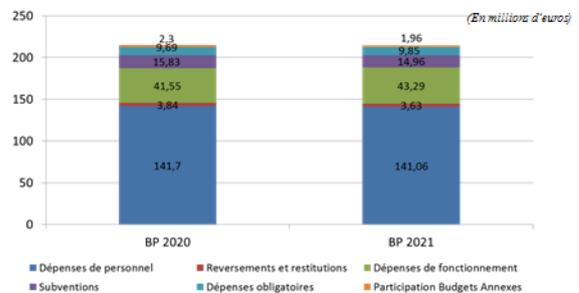
## II- L'évolution des recettes courantes

- Les recettes d'activité des services :



## III- L'évolution des dépenses courantes

- Les dépenses courantes du budget principal sont fixées à 214,75 m€.
- Elles baissent de -0,16 m€, soit -0,07 % par rapport au BP 2020.



## III- L'évolution des dépenses courantes

- Les dépenses de personnel :



Un objectif de maîtrise réaffirmé avec trois points sensibles :

- L'effet des mesures du dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations
- Les effets classiques du Glissement Vieillesse/Technicité
- La mise en place à venir (pas d'effet sur l'année 2021) du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

## III- L'évolution des dépenses courantes

- Les dépenses d'exploitation :



Une augmentation sensible en 2021 sous l'effet :

- Des coûts liés aux équipements sanitaires pour les agents et services (0,5 m€) ;
- Des coûts d'entretien, réparation et maintenance qui augmentent.

## III- L'évolution des dépenses courantes

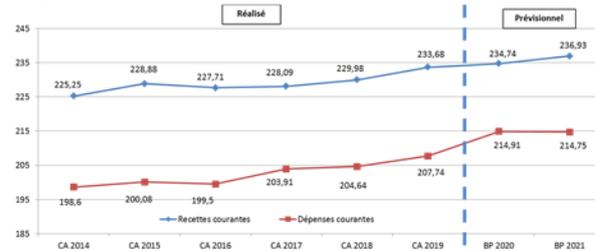
- Le financement des budgets annexes :

Les participations aux budgets annexes s'élèvent à 1,955 m€ et sont fixées ainsi :

- Budget annexe Transports :	1 000 000 €
- Budget annexe Centres d'appels :	400 000 €
- Budget annexe Ecopolis :	120 000 €
- Budget annexe Aéroport de Glisy :	260 000 €
- Budget annexe Archéologie préventive :	100 000 €
- Budget annexe Tourisme :	75 000 €

## IV- L'autofinancement

- Evolution de l'autofinancement :



Un excédent courant de gestion prévisionnel de 22,18 m€ pour ce BP 2021, en hausse par rapport au BP 2020 (19,84 m€) = maîtrise de l'effet ciseaux entre les dépenses et les recettes et ajustement nécessaire pour faire face à l'annuité de dette.

## V- L'investissement

- Programmation pluriannuelle des investissements :

Pour le budget principal, 2 autorisations de programmes (AP) sont créées pour 0,74 m€ :

- Etudes préalables à la décisions d'engagement d'opérations : 0,35 m€  
(dotée du même montant de crédits de paiement 2021)
- Travaux de modernisation des locaux dédiés au développement économique 0,392 m€  
(dotée de 0,2 m€ de crédits de paiement 2021)

Pour le budget annexe « Transports », création d'une AP :

- Avance remboursable perçue de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire : 4,904 m€  
(pas de crédits de paiement à mobiliser en 2021)

18

## V- L'investissement

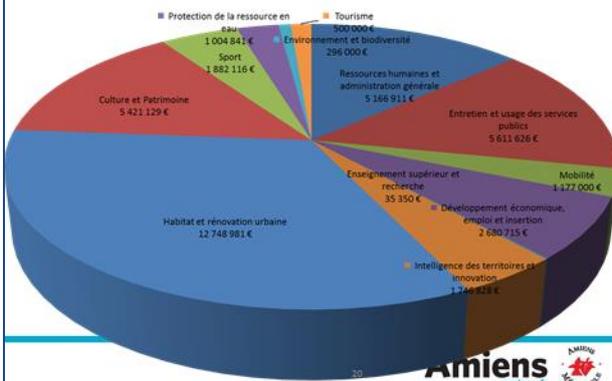
- Programmation pluriannuelle des investissements :

Des dépenses d'opérations pour un montant de  
**38,27 m€** en 2021, avec des recettes estimées à **13,49 m€**.  
soit une charge nette de **24,78 m€**.

19

## V- L'investissement

- PPI du budget principal : 38,27 m€



20

## V- L'investissement

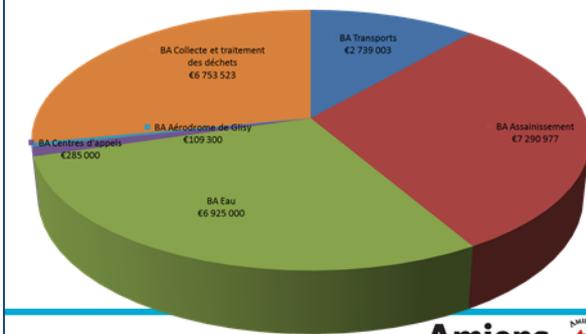
- Les principaux investissements de 2021 pour le budget principal (en crédits de paiement) :

- Gros entretien des bâtiments métropolitains : 0,7 m€
- Dotation de proximité métropolitaine (AP de 1,8 m€) : 1,5 m€
- Restructuration du Colvert : 2 m€
- Soutien à la construction de logements et à l'accès sociale : 2,2 m€
- Opérations d'aménagement de voirie et espaces publics : 4 m€
- Aménagements cyclables : 1 m€
- Investissements numériques et informatiques : 1,75 m€
- ZAC Gare la Vallée : 6,5 m€
- ZAC Renancourt : 1,985 m€
- Médiathèque d'Etouvie : 1,4 m€
- Réhabilitation de la Briqueterie : 1,3 m€
- Nouvelle scène des musiques actuelles : 0,45 m€
- Travaux sur les équipements culturels : 0,74 m€
- Restructuration du site sportif Guégan : 0,68 m€
- Travaux sur les équipements sportifs : 1 m€

21

## V- L'investissement

- PPI des budgets annexes : 24,10 m€



22

## V- L'investissement

- Les principaux investissements de 2021 pour les budgets annexes (en crédits de paiement) :

- Transports :
  - Acquisition véhicules et matériel : 1,27 m€
  - Aménagement des points d'arrêt : 0,85 m€
  - Aménagement de l'agence commerciale : 0,12 m€
- Assainissement :
  - Réhabilitation des réseaux : 2,86 m€
  - Travaux sur Stations d'épuration : 1 m€
  - Station d'épuration Longueau Boves Croix de Fer : 0,4 m€
- Eau :
  - Travaux sur réseaux : 2,5 m€
  - Modernisation des branchements : 1,1 m€
  - Développement de la télé-relève : 0,6 m€
- Déchets ménagers :
  - Investissement - nouvelle DSP Méthanisation : 2,21 m€
  - Points d'apport volontaire : 1 m€
  - Mise en conformité - Usine de méthanisation : 1,6 m€

23

### VI- L'endettement

- Evolution du stock global de dette au 1<sup>er</sup> janvier :

Année	Stock de dette (m€)
2001	36
2002	69
2003	84
2004	88
2005	90
2006	100
2007	117
2008	126
2009	144
2010	162
2011	177
2012	175
2013	174
2014	196
2015	218
2016	228
2017	226
2018	241
2019	288
2020	356
2021	351

Un stock de dette en forte progression sur la période 2001 – 2018.  
Une augmentation marquée sous l'effet des investissements réalisés sur la période 2016 – 2020 et une stabilisation constatée en 2021.

24

### VI- L'endettement

- Le maintien d'un taux pondéré excellent : 1,06 %
- Une annuité tous budgets de la dette 2021 estimée à :  
33,06 m€ (+ 1,8 %)  
Budget principal: 21,06 m€ (+ 4,58 %)
- Une mobilisation d'emprunt 2021 limitée à 22,5 m€ pour le budget principal
- Le maintien d'une gestion en « trésorerie zéro » pour limiter le recours à l'emprunt et les frais financiers

25

### VII- Les budgets annexes

- Le budget annexe « Transports » :
  - Un budget annexe très impacté par la crise sanitaire :
    - Baisse sensible du produit de « versement mobilité » (VM) qui devrait s'établir en 2020 entre 36 m€ et 37 m€ (37,48 m€ de produit 2019)
    - Des recettes « voyageurs » en forte baisse : 3,2 m€ en anticipé 2020 pour 5,56 m€ de recettes 2019. Une inscription 2021 proposée à 4,8 m€.
  - Une avance remboursable de l'Etat encaissée fin janvier pour près de 4,9 m€
  - Des investissements récurrents à assurer après le projet BHNS, notamment pour le parc de matériel roulant.
  - Une participation du budget principal de 1 m€

26

### VII- Les budgets annexes

- Le budget annexe « Eau » :
  - Des recettes courantes en augmentation de + 2 m€ sous l'effet de la hausse des tarifs et du constat du maintien des volumes facturés.
  - Des investissements importants pour améliorer le rendement faisant apparaître une charge nette de 5,52 m€
  - Une autorisation d'emprunt de 0,8 m€

27

### VII- Les budgets annexes

- Le budget annexe « Assainissement » :
  - Des recettes courantes en légère progression de + 3 % et des dépenses courantes maîtrisées
  - Des investissements faisant apparaître une charge nette de 5,75 m€
  - Une autorisation d'emprunt de 2,15 m€

28

### VII- Les budgets annexes

- Le budget annexe « Déchets ménagers » :
  - Des recettes de TEOM consolidées : 19 m€ de produit 2021 escompté (18,8 m€ de produit 2020 attendu)
  - Permettant de réaliser des investissements de modernisation indispensables (pour une charge nette de 5,3 m€)
  - Une inscription d'emprunt d'un montant de 3,9 m€

29

Après le débat, le Budget Primitif de la communauté d'agglomération Amiens Métropole, pour l'exercice 2021, a été soumis au vote de l'assemblée qui l'a approuvé.

**Observations** : M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, et M. VOULMINOT ont voté contre.

*Adopté*

## 16 - Budget Primitif 2021. Programmation Pluriannuelle des Investissements.

Les Autorisations de Programmes ont été présentées au vote, distinctement du Budget Primitif 2021. L'assemblée a approuvé la modification des autorisations de programmes et a également autorisé la création de nouvelles, le détail étant précisé dans la délibération et ses annexes.

**Observations** : M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, et M. VOULMINOT ont voté contre.

*Adopté*

**17 - Amiens. Boulevard de St Quentin. Sécurisation de l'accès à la contre allée devant la Providence. Fonds de concours. Convention.**

Pour faire face à la dangerosité de la circulation aux abords de la Providence à Amiens, il est nécessaire de modifier l'ilot entre l'axe central du boulevard de St Quentin et la contre allée. Le conseil a voté une première phase de test à cet aménagement avant de procéder à la réalisation desdits travaux. Le coût total de l'opération est estimé à 15 000 € et une convention de fonds de concours de la Commune d'Amiens permettra de prendre en charge 30 % des dépenses hors taxes, soit 3 750 €.

**Observations** : Mme DESBUREAUX a voté contre.

*Adopté*

**18 - Bus à Haut Niveau de Service. Régularisation foncière entre Amiens Métropole et le Centre Hospitalier Universitaire.**

Dans le cadre des travaux liés au Bus à Haut Niveau de Service et à l'aménagement du giratoire de la RD8 (La Bailly), plusieurs parcelles appartenant au Centre Hospitalier Universitaire ont été impactées. Au vu de l'intérêt général que revêtent ces aménagements, le CHU a accepté de céder ses emprises moyennant l'euro symbolique. Les membres du conseil ont approuvé cette acquisition pour une surface d'environ 1 504 m<sup>2</sup> et ont autorisé Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'opération.

*Adopté à l'unanimité*

**19 - Aide à l'achat de vélos. Mise en place. Conditions d'éligibilité. Conventions.**

La mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos dans l'optique d'inciter au développement de l'usage du vélo sur la métropole amiénoise a été adoptée par l'assemblée. En effet, le vélo apparaît comme un levier efficace réduisant la congestion routière, améliorant la qualité de l'air et les nuisances liées au bruit en ville, tout en permettant à l'usager de pratiquer une activité physique et respecter les mesures liées à l'épidémie de la COVID-19. Cette aide, à hauteur de 25% du coût d'achat, sera plafonnée à :

- 200 € pour les vélos disposant d'une assistance électrique ;
- 100 € pour les vélos ne disposant pas d'assistance électrique.

A noter que la Ville d'Amiens participera à hauteur de 50 % du montant de cette opération, soit 120 000 € sur 240 000 €. L'assemblée a approuvé les conditions d'éligibilité à cette aide détaillées dans l'annexe de la délibération, ainsi que la convention financière à intervenir avec la Ville d'Amiens et la convention-type avec les communes de l'agglomération.

*Adopté à l'unanimité*

**20 - Amiens. Espace Emploi. Allée Germaine Dulac. Renouvellement de mise à disposition de locaux, de matériel et de ressources informatiques au profit de la MLIFE. Convention.**

En partenariat avec Clésence, Amiens Métropole a mis en place en 2019 un « Espace Emploi » multi-partenarial dans l'objectif de renforcer sa présence auprès des populations des quartiers sud-est d'Amiens dans le domaine de l'emploi et de l'insertion. Pour assurer l'efficacité de cet espace, Amiens Métropole mutualise et met à disposition par convention les locaux, du matériel et des ressources informatiques à différents partenaires et notamment la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois.

La première convention étant arrivée à échéance, le conseil d'Amiens Métropole en a approuvé son renouvellement et a autorisé Monsieur le Président à la signer. Il s'agit d'une convention consentie à titre gratuit en ce compris les charges.

*Adopté à l'unanimité*

**21 - Amiens. Espace Emploi. Allée Germaine Dulac. Renouvellement de mise à disposition de locaux, de matériel et de ressources informatiques au profit de POSITIVE PLANET. Convention.**

Comme pour le point précédent, Amiens Métropole met à disposition de Positive Planet des locaux, du matériel et des ressources informatiques. Etant arrivée à son terme, l'assemblée délibérante a autorisé le renouvellement de la convention consentie à titre gratuit en ce compris les charges.

*Adopté à l'unanimité*

**22 - Amiens. Entreprise Ageco. Convention relative à la création de 42 emplois menuiserie bois. Prolongation de 11 mois. Avenant n°2.**

La société AGECO est spécialisée dans la création, la fourniture et l'installation de mobiliers et présentoirs sur mesure pour magasins, collectivités et centres commerciaux. En 2018, une subvention de 126 000 € lui a été octroyée dans le but de l'accompagner dans la création de 42 emplois autour de la production de mobilier. Depuis, 38 emplois en CDI à temps complet ont été créés sur Amiens en octobre dernier, sur les 42 emplois prévus avant le 6 février 2021.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a affecté l'entreprise et a ralenti également le secteur de la distribution et des collectivités. Aussi, la fermeture de WN (ex-WHIRLPOOL) a conduit à la reprise de 44 salariés en août 2019 pour la menuiserie métal, inéligibles au titre des créations de postes pour la menuiserie bois.

C'est dans ce cadre que les élus métropolitains ont adopté un avenant n°2 à la convention bipartite relative à l'accompagnement de la collectivité au programme de recrutements d'AGECO, avenant qui vise à prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 les modalités de la convention initiale.

**Observations :** Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**23 - Plan de relance COVID 19. Délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Prolongation de la durée de la convention. Avenant n°1.**

Lors du conseil du 16 juillet dernier, Amiens Métropole a acté son plan de soutien économique aux entreprises du territoire par la signature d'une convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Pour faire face à la crise sanitaire, Amiens Métropole et la ville d'Amiens ont décidé d'adopter, en complément des aides de l'Etat et de la région Hauts-de-France, une série de mesures pour aider les commerces et entreprises du territoire par la mise en place de nouveaux dispositifs d'aide.

Afin de poursuivre cette action, le Conseil Régional a décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 2021 les délégations de compétence au bloc communal et aux EPCI, déjà accordées à titre exceptionnel et temporaire pour les entreprises touchées par les conséquences de la COVID19. En conséquence, les membres de l'assemblée ont approuvé la modification de cette convention par voie d'avenant reportant le délai au 30 juin 2021.

*Adopté à l'unanimité*

**24 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. Année 2020. Avenants.**

Amiens Métropole a adopté deux conventions de versement de subventions pour des actions et manifestations scientifiques avec l'UPJV ; l'une le 13 février 2020, la seconde le 16 juillet 2020. Dans le contexte sanitaire, il est apparu nécessaire de modifier les délais de réalisation de ces projets soutenus par Amiens Métropole. L'assemblée a donc approuvé et a autorisé Monsieur le Président à signer les avenants qui portent les délais de réalisation de ces projets à 2021 pour les prix de thèse et à 2022 au plus tard pour toutes les autres manifestations scientifiques. Cette modification n'a pas d'incidence financière.

*Adopté à l'unanimité*

**25 - UniLaSalle site d'Amiens. Subvention de fonctionnement. Année 2021. Convention.**

L'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche est en pleine restructuration du fait de l'harmonisation européenne des diplômes mais aussi de l'accentuation de la concurrence internationale. Conscient de ces enjeux, l'ESIEE-Amiens a pris la décision de fusionner en 2020 avec l'association UniLaSalle qui a pour objet d'assurer l'organisation, la gestion et le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation initiale, continue et par alternance dispensés au sein de l'Institut Polytechnique UniLaSalle. Depuis 1993, Amiens Métropole participe au financement de l'ESIEE Amiens et verse, à ce titre, une subvention annuelle de fonctionnement. Suite à la fusion, il est décidé pour l'année 2021 la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec UniLaSalle relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 750 000 €. La volonté d'Amiens Métropole consiste à mettre en synergie les objectifs d'UniLaSalle et les orientations de développement économique d'Amiens Métropole ainsi que du Schéma Métropolitain Universitaire. Par ailleurs, la collectivité met à disposition d'UniLaSalle Amiens des bâtiments à titre gracieux dont les valeurs locatives étaient estimées à 877 082,60 € en 2020.

*Adopté à l'unanimité*

**26 - Université de Picardie Jules Verne. Soutien aux bourses doctorales. Année 2021. Convention.**

Les objectifs du Pacte pour l'Emploi et l'Innovation et du Schéma Métropolitain Universitaire visent le soutien à l'émergence de filières thématiques conformément aux préconisations de la « stratégie de spécialisation intelligente » de la Région Hauts-de-France. Ils visent également à renforcer l'attractivité, le rayonnement de la recherche et le développement économique.

En ce sens, afin de renforcer le capital humain des laboratoires amiénois et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues le conseil d'Amiens Métropole poursuit son soutien à l'Université de Picardie Jules Verne à hauteur de 81 463 € dans le cadre du recrutement de deux doctorants pour 2021. Ce dispositif de bourses permet à ces derniers de se consacrer à leur thèse en bénéficiant d'un salaire et d'un contrat de travail établi par le gestionnaire de l'allocation (UPJV). Le soutien accordé couvre au maximum 50% du salaire charges comprises (soit environ 1 758 € brut par mois augmenté des charges) sur 3 ans.

*Adopté à l'unanimité*

**27 - Pacte pour l'emploi et l'innovation. Amiens Cluster. Adhésion et subvention. Année 2021. Convention.**

Amiens Métropole s'est engagée dans une démarche tournée vers l'innovation et la création d'emplois dans le cadre du Pacte pour l'emploi et l'innovation. Amiens Cluster traduit cette volonté et rassemble les acteurs dans le cadre de clusters pour favoriser l'innovation, mutualiser des outils, mener des actions collectives afin d'être plus compétitifs sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux.

C'est pourquoi l'assemblée a accordé une subvention de fonctionnement pour 2021 d'un montant de 292 500 € à l'association Amiens Cluster. Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention de versement de cette participation. De plus la collectivité a renouvelé son adhésion à l'association. La cotisation au titre de l'année 2021 est fixée à 30 000 €.

**Observations :** Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, et M. VOULMINOT se sont abstenus.

*Adopté à l'unanimité*

**28 - Programmation Contrat de ville. Subventions aux associations. Année 2021. Première répartition. Conventions types.**

Le Contrat de ville a été signé le 20 février 2015 par l'État, le Conseil Régional des Hauts-de-France, le Conseil Départemental de la Somme, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens. Il est construit autour de 5 axes stratégiques et s'applique sur 6 Quartiers Prioritaires (QP) : Amiens Nord, Etouvie, Marcel Paul/Salamandre, Phileas Lebesgue /Condorcet, Pierre Rollin et le quartier des Parcheminiers.

Le conseil métropolitain a approuvé la première répartition de la programmation annuelle 2021 du Contrat de ville comprenant 174 projets portés par 81 structures pour un montant total de 1 379 900 € sur l'enveloppe totale de 1 475 000 €. Ces subventions se répartissent de la façon suivante : 29 projets pour 271 300 € pour « l'Accès à l'emploi, insertion, développement économique et création d'entreprise » (axe 1) ; l'axe 2 « Réussite éducative de la maternelle à l'âge adulte, lutte contre le décrochage scolaire et réaffirmation du rôle éducatif des parents » comporte 51 projets pour 433 900 € ; l'axe 3 « Renouvellement urbain, habitat et qualité du cadre de vie » comprend 8 projets pour 15 500 € ; 26 projets pour 193 000 € alimenteront l'axe 4 « Prévention, santé et tranquillité publique » et enfin l'axe 5 « Sport et Culture vecteurs de cohésion sociale » comprendra 60 projets pour 466 200 €. Des conventions annuelles et pluriannuelles seront établies avec les différentes structures.

Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
A.A.J.	ACI Garage de l'avenir	1	1.1	Etouvie	12 600 €
A.A.J.	ACI Self Picardie	1	1.1	Etouvie	11 700 €
A.A.J.	Atelier mobilité avec l'Auto-Ecole Sociale	1	1.1	Etouvie	5 000 €
A.C.A.	Le football acteur de la réussite éducative	5	5.2	Amiens Nord	25 000 €
A.C.I.P.	28ème Festival du conte et de la calligraphie	5	5.1	Condorcet/Philéas Lebesgue	7 000 €
A.C.I.P.	Accompagnement à la scolarité	2	2.4	Condorcet/Philéas Lebesgue	6 600 €
A.C.I.P.	Apprentissage du français	1	1.1	Condorcet/Philéas Lebesgue	2 500 €
A.C.I.P.	Jardin santé environnement	3	3.2	Condorcet/Philéas Lebesgue	1 500 €
A.C.I.P.	Le vivre ensemble	4	4.3	Condorcet/Philéas Lebesgue	1 000 €
A.C.I.P.	L'enfant et le jeu	2	2.2	Condorcet/Philéas Lebesgue	8 000 €
A.C.I.P.	Projets d'initiatives citoyens	4	4.3	Condorcet/Philéas Lebesgue	1 500 €
A.C.I.P.	Soutien à la parentalité	2	2.2	Condorcet/Philéas Lebesgue	2 500 €
A.C.V.A.	Rencontres citoyennes autour de repas	2	2.1	Amiens Nord	3 000 €
A.D.N.	La fabrique de films, jouer et réaliser des fictions inspirées du réel	5	5.1	Amiens Nord	2 500 €

Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
A.F.E.V.	Etre utile contre les inégalités - engagement de la jeunesse étudiante pour la réussite éducative de tous !	2	2.4	Amiens Nord	8 000 €
A.M.V.B.	Ecole de volley Etouvie	5	5.2	Etouvie	4 500 €
A.M.V.B.	Esprit volley au-delà des frontières	5	5.2	Amiens Nord	5 000 €
A.N.B.F.C.	Pratiquer un sport dans mon quartier c'est possible	5	5.2	Amiens Nord	4 000 €
A.P.A.P.	Etouvie Espace Ressources	2	2.2	Etouvie	40 000 €
A.P.A.P.	Permanence Jeunes Filles	2	2.1	Amiens Nord	2 000 €
A.P.A.P.	Système d'Echange Local	1	1.2	Etouvie	10 000 €
A.P.S.L. 80	Prévention Santé Sport et Insertion	4	4.1	Etouvie Marcel Paul/Salamandre Dorchevilliers	10 000 €
A.S.C.B.F.	Été sport	5	5.2	Etouvie	4 000 €
A.S.C.B.F.	Evènement sport au féminin	5	5.2	Etouvie	1 000 €
A.S.C.B.F.	Le sport pour les femmes	5	5.2	Etouvie	4 000 €
A.V.A.	Accompagnement en santé des personnes en difficulté	4	4.1	Amiens Nord	2 000 €
A.V.A.	Accompagnement scolaire	2	2.4	Amiens Nord	2 000 €
A.V.A.	Atelier relooking	1	1.1	Amiens Nord	4 500 €
Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
A.V.A.	Ateliers culinaires et accès au sport	4	4.1	Amiens Nord	3 000 €
A.V.A.	Ateliers d'apprentissage du français	1	1.1	Amiens Nord	3 000 €
A.V.A.	Ateliers pass'activités séniors	5	5.2	Amiens Nord	3 000 €
A.Y.L.F.	Acteur de liaison sociale dans l'environnement	2	2.4	Rollin/Eibeuf CPMS	7 000 €
ACTIONS-RÉACTIONS	Ecole de futsal	5	5.2	Etouvie	2 000 €
AGENA	Accompagnement psychologique individuel et/ou groupal des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales	4	4.2	Amiens Nord	3 000 €
AGENA	Accompagnement psychologique individuel et/ou groupal des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales	4	4.2	Amiens Nord	7 000 €
AGENA	Les vacances, un temps privilégié pour renouer, reconstruire, par des méthodes actives, le lien parents-enfants	2	2.2	Amiens Nord	1 000 €
AMIENOISE ENFANCE ET CULTURE	Projet Jardins Partagés "le Bouleau" et Recensement de la biodiversité au sein du quartier Pierre Rollin	3	3.2	Rollin/Eibeuf	1 500 €
APREMIS	Atelier et Chantier Insertion Bâtiment Second Œuvre	1	1.1	Tout QPV	10 000 €
APREMIS	Atelier et chantier Insertion Multisite	1	1.1	Tout QPV	6 000 €
APREMIS	Intégration Professionnelle des Réfugiés	1	1.1	Tout QPV	6 000 €
APREMIS	Relais Enfants/Parents en milieu carcéral	4	4.2	Tout QPV	6 000 €
ARBORESENS	Grimpes d'arbres et d'éducation à l'environnement	5	5.2	Etouvie CPMS	2 500 €

Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
BGE PICARDIE	Opportun'Avenir	2	2.4	Amiens Nord Etouvie CPMS	4 000 €
BOXE FRANCAISE AMIENS SUD EST	Découverte et initiation de la boxe française savate et préparation à la compétition	5	5.2	Marcel Paul/Salamandre	8 500 €
C.I.D.F.F. 80	Dispositif d'accès au droit et de médiation sociale	4	4.2	Amiens Nord Etouvie Rollin/Elbeuf	24 000 €
C.I.D.F.F. 80	Sensibilisation et Information des jeunes à la loi et à la citoyenneté	4	4.2	Tout QPV	3 000 €
C.I.D.F.F. 80	Théâtre au féminin	4	4.2	Tout QPV	1 000 €
C.O.A.L.L.I.A.	Epicerie solidaire mobile	2	2.2	Amiens Nord Etouvie Rollin/Elbeuf	8 000 €
C.S.A.M.E.	Ecole de football - Préformation - Post Formation	5	5.2	Etouvie	7 000 €
CABINET CONSEIL ET FORMATION	Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers	1	1.1	Amiens Nord Etouvie	5 000 €
CADRHAN	Accompagnement à la scolarité 2020-2021	2	2.4	Amiens Nord	10 000 €
CADRHAN	Apprendre pour le bonheur de comprendre	1	1.1	Amiens Nord	10 000 €
CARAVALUD	Accès aux activités ludiques autour du jeu pour les habitants des QPV	2	2.2	Parcheminiers	2 500 €
CARDAN	Contes et tartines	2	2.2	CPMS	2 500 €
CARDAN	Leitura Furiosa	5	5.1	Amiens Nord Parcheminiers Rollin/Elbeuf CPMS	4 000 €
Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
CARDAN	Médiation du livre	5	5.1	Amiens Nord Parcheminiers Rollin/Elbeuf CPMS	74 000 €
CARMEN	Education aux médias et à l'information	5	5.1	Amiens Nord	8 000 €
CARMEN	Mémoires de quartiers	5	5.1	Amiens Nord	3 000 €
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI	Pierre Rollin, se rencontrer et jouer sur scène	5	5.1	Rollin/Elbeuf	6 000 €
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI	PLAYTIME	5	5.1	Rollin/Elbeuf	11 000 €
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI	Rollin(g) Stones et Web TV Rollin	5	5.1	Rollin/Elbeuf	8 000 €
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI	Spectacles vivants et jeunes spectateurs	5	5.1	Rollin/Elbeuf	11 000 €
CENTRE SOCIAL CAPS	Accompagnement à la scolarité	2	2.4	Rollin/Elbeuf Condorce/Philéas Lebesgue	14 000 €
CENTRE SOCIAL CAPS	Action jeunesse 12-25 ans	2	2.1	Condorce/Philéas Lebesgue	10 000 €
CENTRE SOCIAL CAPS	Actions culturelles	5	5.1	Condorce/Philéas Lebesgue	9 000 €
CENTRE SOCIAL CAPS	Cadre de vie	3	3.2	Condorce/Philéas Lebesgue	1 500 €
CENTRE SOCIAL CAPS	L'alternative	2	2.4	Condorce/Philéas Lebesgue Rollin/Elbeuf	2 500 €
CENTRE SOCIAL CAPS	Parentalité et vivre ensemble	2	2.2	Condorce/Philéas Lebesgue	15 000 €
CENTRE SOCIAL CAPS	Projets d'habitants	4	4.3	Condorce/Philéas Lebesgue	15 000 €

Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ÉTOUVIE	Accompagnement à la scolarité	2	2.4	Etouvie	5 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ÉTOUVIE	Accompagnement des 16/25 ans	2	2.1	Etouvie	4 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ÉTOUVIE	Accompagnement et valorisation des jeunes de 11 à 17 ans	2	2.1	Etouvie	21 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ÉTOUVIE	Alimentation et activités physiques	4	4.1	Etouvie	2 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ÉTOUVIE	Animation de quartier	4	4.3	Etouvie	4 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ÉTOUVIE	Parentalité et médiation sociale	2	2.2	Etouvie	20 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ÉTOUVIE	Prévention et citoyenneté des jeunes	4	4.2	Etouvie	11 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ÉTOUVIE	Projet culturel et artistique Continuum éducatif	5	5.1	Etouvie	50 000 €
CENTRE SOCIAL ET INTERCULTUREL ALCO	Accompagnement Educatif et Scolaire (AES)	2	2.4	Amiens Nord	16 000 €
CENTRE SOCIAL ET INTERCULTUREL ALCO	ALCOLAB Numérique	5	5.1	Amiens Nord	8 000 €
CENTRE SOCIAL ET INTERCULTUREL ALCO	Atelier de Socialisation et d'initiation à la Langue Française (ASILF)	1	1.1	Amiens Nord	2 500 €
CENTRE SOCIAL ET INTERCULTUREL ALCO	Dispositif d'Accueil et de Remobilisation Educative (DARE)	2	2.4	Amiens Nord	7 000 €
CENTRE SOCIAL ET INTERCULTUREL ALCO	Formation des intervenants du Dispositif CLAS	2	2.4	Amiens Nord	4 000 €
CENTRE SOCIAL ET INTERCULTUREL ALCO	Les actions autour de l'interculturalité (AAI)	2	2.2	Amiens Nord	40 000 €
Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
CENTRE SOCIAL ET INTERCULTUREL ALCO	Les ateliers Cultures et Loisirs (ACL)	2	2.3	Amiens Nord	10 000 €
CENTRE SOCIAL ET INTERCULTUREL ALCO	Les jeux d'ici, Jeux d'ailleurs (JJA)	2	2.2	Amiens Nord	3 000 €
CITE CARTER	Complexe musical de travail, de production	5	5.1	Amiens Nord	20 000 €
CITE CARTER	Fais ton film	5	5.1	Amiens Nord	2 000 €
CLUB DE PLONGÉE LE LEO	Sortie en mer pour les jeunes du club	5	5.2	Amiens Nord	1 000 €
COMPAGNIE DE LA YOLE	"Epopée de nos jours" - Découverte et sensibilisation théâtrale des habitants sur le thème du "parcours épique" - Echanges de paroles et chants - Pour une culture partagée et inclusive	5	5.1	CPMS	1 200 €
CRECHE LES PETITS TRESORS	Atelier parents enfants	2	2.2	Amiens Nord	2 000 €
CRECHE LES PETITS TRESORS	Cafés rencontre	2	2.2	Amiens Nord	1 500 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE	Réussite éducative de la maternelle à l'université, lutte contre le décrochage scolaire et réaffirmation du rôle éducatif des parents	2	2.4	Amiens Nord	2 000 €
CYPRES	Prévenir et traiter les situations de surendettement	4	4.2	Amiens Nord Etouvie Rollin/Elbeuf	8 000 €
E.I.A.M.Y.	Jeunesse sport et mixité territoriale	5	5.2	Amiens Nord Etouvie	2 000 €
E.S.C.L. FOOTBALL	Foot intégration garçons et filles	5	5.2	CPMS	7 000 €
E.S.P. AMIENS	Perénité du développement de l'école de football programme éducatif fédéral Foot été Environnement journée nature	5	5.2	Amiens Nord	3 500 €

Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
ECOLE SAINT LEU	Parcours lecture et patrimoine	2	2.3	Parcheminiers	1 500 €
EN SAVOIR PLUS	Accompagner à la mise en place de repair café	3	3.2	Etouvie Condorcet/Phléas Lebesgue	2 000 €
EN SAVOIR PLUS	Bricol'Café Rollin	3	3.2	Rollin/Eibeuf	3 000 €
EN SAVOIR PLUS	Ma maison, mon quartier zéro déchet	3	3.2	Parcheminiers	2 000 €
FEMINA SPORTS	Favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous les publics : les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap, les femmes	5	5.2	Amiens Nord	6 000 €
FOOTBALL CLUB DES PORTUGAIS D'AMIENS	Les féminines à Barcelone	5	5.2	Amiens Nord	3 000 €
GAS	Mobiliser pour lutter contre les discriminations	4	4.3	Etouvie	2 500 €
HARMONIE RECORNS MUSIK	Promotion et valorisation des cultures urbaines par le biais d'activités artistiques	5	5.1	Amiens Nord	1 500 €
HOROZAM	Atelier accompagnement et liens sociales	2	2.2	Rollin/Eibeuf	1 000 €
I.S.F.A.P.	CitésLab Amiens	1	1.1	Amiens Nord Etouvie	20 000 €
INITIELLES	FLE et Espace d'accueil et d'accompagnement en direction d'un public adulte	2	2.2	Etouvie	24 000 €
INITIELLES	Tiers Lieu Educatif	2	2.4	Etouvie	12 500 €
INITIELLES	Vers une démarche de santé communautaire	4	4.1	Etouvie	7 000 €
JOANE	Salon de coiffure social et ateliers "bien-être" à destination d'un public relevant des aides sociales	1	1.1	Etouvie	12 000 €
Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
L.L.N.I.D.F.	Le F.I.L. (Faiseur d'Instants et de Lien)	5	5.1	Parcheminiers	22 000 €
L.M.C.D.	Requalification d'espaces urbains délaissés par des créations artistiques et paysagères auto construites par et pour les habitant(es)	3	3.2	Amiens Nord Rollin/Eibeuf	2 000 €
LA BRIQUETERIE	Ateliers de pratiques artistiques "L'Art à la carte"	5	5.1	Rollin/Eibeuf	4 500 €
LA FABRIQUE D'IMAGES	L'éclipse Ciné-Club	5	5.1	Condorcet/Phléas Lebesgue	2 500 €
LA MACHINERIE	Fablab pour tout(es)	1	1.1	Tout QPV	5 000 €
LE MAIL	Prévention des addictions auprès des parents dans les quartiers prioritaires	4	4.1	Tout QPV	1 500 €
LE MAIL	Prévention des addictions en direction des jeunes et des adultes en situation de précarité dans les quartiers prioritaires et soutien aux professionnels sur ces quartiers	4	4.1	Tout QPV	4 000 €
LE MAIL	Prévention des comportements à risques et des conduites addictives en milieu scolaire dans les quartiers prioritaires	4	4.1	Tout QPV	2 500 €
LES ASTELLES	Les 3 R : Récupération - Recyclage - Réemploi	1	1.1	Etouvie	4 000 €
LES FRANCAS DE LA SOMME	Accompagnement à la scolarité	2	2.4	Parcheminiers Rollin/Eibeuf	11 500 €
LES FRANCAS DE LA SOMME	Accompagnement global et coordination de l'espace de vie sociale de St Leu	2	2.2	Parcheminiers	10 000 €
LES FRANCAS DE LA SOMME	Accompagnement social et familial Aide administrative de proximité et accompagnement au numérique	2	2.2	Rollin/Eibeuf	7 000 €
LES FRANCAS DE LA SOMME	Action culturelle	5	5.1	Rollin/Eibeuf	2 000 €
LES FRANCAS DE LA SOMME	Animations Hors Temps Scolaires	2	2.3	Etouvie	3 000 €

Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
LES FRANCAS DE LA SOMME	Fête des habitants sud-ouest Instances participatives et décisionnelles des habitants	4	4.3	Rollin/Elbeuf	13 500 €
L'OUTIL EN MAIN	Initiation des enfants de 9 à 15 ans aux métiers de l'artisanat et du patrimoine	2	2.3	CPMS	1 500 €
L'UN ET L'AUTRE	Accompagnement à la scolarité	2	2.4	Marcel Paul/Salamandre	3 500 €
L'UN ET L'AUTRE	Espace d'Echange et de Savoirs Parentalité Espace d'Echange et de Savoirs Temps Forts Le potager de mon quartier	2	2.2	Marcel Paul/Salamandre	29 000 €
M.A.B.B.	Amiens Basket Liberté	5	5.2	Amiens Nord Etouvie	1 000 €
M.A.B.B.	Basket en quartier	5	5.2	Amiens Nord Etouvie	2 000 €
M.A.B.B.	Ecole de basket	5	5.2	Amiens Nord Etouvie	4 000 €
M.I.E.L.	Lire c'est du Délice ! 15ème édition	5	5.1	Amiens Nord	9 000 €
M.I.E.L.	Médiation du livre dans les quartiers prioritaires	5	5.1	Amiens Nord	9 000 €
M.L.I.F.E.G.A.	Prépa Avenir	4	4.2	Tout QPV	4 000 €
M.L.I.F.E.G.A.	Trait d'union vers l'emploi	1	1.1	Tout QPV	70 000 €
MAISON DES FAMILLES APPRENTIS D'AUTEUIL	"Ensemble pour apprendre"	2	2.4	Rollin/Elbeuf	2 000 €
MAISON DES FAMILLES APPRENTIS D'AUTEUIL	Ecoute Accueil Jeunes	2	2.1	Rollin/Elbeuf	2 000 €
MAISON DES FAMILLES APPRENTIS D'AUTEUIL	Maison des familles Apprentis d'Auteuil Amiens	2	2.2	Rollin/Elbeuf	15 000 €
Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
MAISON OUVERTES D'AMIENS	Les matinées du Jardin Bleu, temps de rencontres pour les pères mères et futurs parents	2	2.2	Amiens Nord	1 300 €
MAISON OUVERTES D'AMIENS	Lieu d'accueil Enfants-Parents	2	2.2	Amiens Nord	10 000 €
MELODIE EN SOUS SOL	La musique à votre rythme	5	5.1	Amiens Nord	21 000 €
MENAGE SERVICE	Suivi et accompagnement dans l'emploi de personnes en difficulté	1	1.1	Tout QPV	14 000 €
MENAGE SERVICE PARTICULIERS	Accompagnement individualisé des personnes en recherche de solutions	1	1.1	Tout QPV	14 000 €
MENAGE SERVICE PARTICULIERS	Passerelles 80 vers l'emploi	1	1.1	Tout QPV	2 000 €
MENAGE SERVICE PROFESSIONNELS	Accompagnement et suivi des personnes en difficulté et en recherche de solution d'emploi	1	1.1	Tout QPV	12 000 €
MOMENT R'ART	MOZ'ART L'Entre-Deux	5	5.1	Amiens Nord	2 000 €
MOUSTIK MOVIE	Moustik TV - Cyberharcèlement	2	2.1	Amiens Nord	
MUSIQUE EN HERBE	Initiation découverte et perfectionnement à la pratique des musiques actuelles et amplifiées dans les quartiers de la politique de la ville	5	5.1	Parcheminiers	7 000 €
PLANETE SCIENCES HAUTS -DE-FRANCE	A la découverte des sciences dans les QPV	2	2.3	Amiens Nord Condorcet/Philéas Lebesgue Rollin/Elbeuf	9 000 €
POSITIVE PLANET France	Quartiers d'avenir - Détection, Accompagnement et Suivi des créateurs d'entreprises	1	1.2	Rollin/Elbeuf	3 000 €
PROLIFIK RECORDS	CLIP N PLAY	5	5.1	Etouvie	4 000 €
R.C.A.	Vivre ensemble dans le respect des règles au travers du sport et du rugby en particulier à partir des écoles principalement situées dans les QPV Amiens Sud-Est	5	5.2	Rollin/Elbeuf	1 500 €

Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
RELAIS SOCIAL	Accès à la culture	5	5.1	Amiens Nord	2 000 €
RELAIS SOCIAL	Accompagnement socioprofessionnel renforcé et Mobilité Professionnelle	1	1.1	Amiens Nord	2 500 €
RELAIS SOCIAL	Actions structurantes Aux côtés des femmes	2	2.2	Amiens Nord	5 500 €
RELAIS SOCIAL	Ambassadrice santé : de l'Alimentation à l'Education	4	4.1	Amiens Nord	3 500 €
RELAIS SOCIAL	Module de Santé Positive	4	4.1	Amiens Nord	2 500 €
RELAIS SOCIAL	Si on plantait un jardin	3	3.2	Amiens Nord	2 000 €
S.C.H.A.M.	Section sportive scolaire Althérophilie / musculation avec le collège César Franck	5	5.2	Amiens Nord	2 500 €
SOMME EMPLOI SERVICE	Accompagnement vers l'emploi	1	1.1	Amiens Nord	4 000 €
SOMME NATURE SERVICES	Renforcement du partenariat insertion/entreprises dans le cadre de l'ACI "les chemins de l'espoir"	1	1.1	Amiens Nord	2 500 €
SYNAPSE 3I	Ateliers d'insertion	1	1.1	CPMS	14 000 €
SYNAPSE 3I	Digit'ACT	5	5.1	CPMS	11 000 €
THEATRE DU SAGITTAIRE	La création théâtrale au service de l'action sociale	5	5.1	CPMS	4 000 €
UECHI RYU KARATE DO KOTEIKAI AMIENS	Self défense pour les femmes et enfants dans les quartiers prioritaires	5	5.2	Amiens Nord Parcheminiers	2 500 €
UFOLEP	Le sport outil d'éducation citoyenneté	5	5.2	Amiens Nord Rollin/Elbeuf CPMS	16 000 €
Nom de la structure	Intitulé action	Axe stratégique	Objectif Opérationnel	Territoires prioritaires	Proposé A.M. 2021 Première répartition
UFOLEP	Médiation nomade à dimension éducative et sportive	4	4.2	Amiens Nord Rollin/Elbeuf CPMS	50 000 €
UNIVERS'ELLES	Maîtriser les savoirs de base de la langue française ou se perfectionner, pour une meilleure intégration dans la société	1	1.1	Amiens Nord	1 500 €
USEP AMIENS NORD	Usep Amiens Nord - Sport et citoyenneté	5	5.2	Amiens Nord	4 500 €
USEP AMIENS SUD EST	Coordination des actions usep sur le secteur Amiens Sud Est	5	5.2	Condorce/Philéas Lebesgue	2 000 €
USEP ETOUVIE	Usep Etouvie Tu vis sport	5	5.2	Etouvie	3 500 €
USEP SOMME	Rencontres Usep Comité Amiénois, vecteur d'ouverture et de vivre ensemble	5	5.2	Tout QPV	4 500 €
WIMOOV	Accompagnement individuel des publics en insertion sociale et professionnelle	1	1.1	Tout QPV	2 000 €
ZEBULON	Rencontres et pratiques autour du cinéma	5	5.1	Rollin/Elbeuf CPMS	3 000 €

**Observations** : Mme BECKER, M. BARA, M. DÉCAVÉ, et Mme NOUAOUR n'ont pas pris part au vote.  
*Adopté à l'unanimité*

## 29 - Associations culturelles. Subventions aux projets. Année 2021. Avenants.

Dans le cadre de la politique culturelle de la métropole, le conseil a autorisé la répartition de la somme de 400 100 € entre les associations culturelles suivantes. Il a également approuvé les avenants aux conventions de versement de subvention initiales et a autorisé Monsieur le Président à les signer.

Nom de l'association	Action / Projet / Création	Montant 2021
CABARET GRABUGE	Création « Lune Jaune »	4 000
COMPAGNIE ACT-ARTS	Création – « ProGZen »	4 000
COMPAGNIE BASTION PIRATES	Création «Eat the Rich »	4 000
COMPAGNIE LES INVISIBLES	Création « Le Chevalier à l'histoire Inconnue »	4 000
QUATRE PARRALLELES	Création "Le repère du Mistigri »	5 000
LA BRIQUETERIE	Création « Echos »	2 000
LA MAIN D'ŒUVRE	Création "Ici & là »	10 000

LA MAIN D'ŒUVRE	Création " Moi l'émoi »	10 000
LE SLIP – CHAPELLE THEATRE	Soutien aux résidences Emergence & détergence	5 000
THEATRE CHARNIERE	Projet Workshop	3 000
THEATRE ANDRONICUS	Création «Le Monstre et Frankenstein »	3 000
ASSOCIATION Y'A COMME UN LÉZARD	Création « PArrAd »	3 000
ZIC ZAZOU	Création « l'œil et l'oreille »	5 000
CONSTELLATION NORDIQUE	Stratégie de communication du groupe Structures	2 000
CREEK	Sortie album « Young Creek »	3 000
KAMTRIC	Sortie EP promotionnel	3 000
LUNE DES PIRATES	Résidence de création Verlatour	7 000
LA MAISON	Création du spectacle du 4 <sup>ème</sup> album de Vadim Vernay	4 000
NIS PROD NATHANIEL ISAAG SMOG	Sortie album – Okala	3 000
SHINE ! PROD	Suite nouvel EP – Eleanor Shine	3 000
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ART CONTEMPORAIN	Aiguillages – Anna Buno	3 000
CARMEN	Emergence du cinéma documentaire	5 000
ELIDEE	Pas-de-Porte	3 000
ESTELLE THOURY	Fracture(s)	7 000
THIBAUT PAPIN	Connexion / Déconnexion	3 000
LES AMIS DE QUERRIEU	Exposition de marionnettes	3 500
MAISON DE L'ARCHITECTURE DES HAUTS DE FRANCE	Exposition "Urbanisme et universités : l'histoire du campus de l'UPJV"	2 000
METROPOLE ART	Salon expressions libres	1 000
ACADEMIE DES ARTS ET DES LETTRES D'AMIENS	Publication du tome LXXXII des « Mémoires de l'Académie d'Amiens »	1 500
CENTROPOLIS	Les Carnets de voyages de Phileas	4 000
LA CHOUETTE IMPREVUE	Soutien à la création littéraire - édition livres et magazine	4 000
L'ECHO DE LA BETE	La Bête Magazine	2 000
L'ECHO DE LA BETE	La Bête Edition	1 500
SOCIETE DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE	Publication des actes de la Journée d'étude sur saint Martin	1 000
COMPAGNIE LES ECHEVELEES	Remède 46	4 000
LE TCHOT SOUPER	Le Tchot Souper invite Jean de la Fontaine	4 000
ROBINS DES ARTS	A contresens	1 000
RENCONTRES AUDIOVISUELLES	Fête de l'Anim	12 000
BRASS ACTION	Amiens joue des cuivres	18 000
CAPS	6 jours à raconter	2 000
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI	Playtime	20 000
LE POULAILLER	Bassecour	7000
LES AMIS DE JOSEPH PORPHYRE PINCHON	Journée hommage à Joseph Porphyre Pinchon	3 000
LES ENFANTS DE MONSIEUR CROCHE	Musique au Bois	3 000
MAQUISART DE LA POESIE	SLAMAROBIVA	8 000
MIEL	Lire c'est du délice – 15 <sup>ème</sup> édition	3 000
ACIP	Festival du conte et de la calligraphie	3 000
ART TOUT CHAUD	Résidence d'implantation sur le territoire d'Amiens Métropole	20 000
BULLDOG AUDIOVISUEL	Résidence d'auteure scénariste et réalisatrice	1 400
COMPAGNIE DU BERGER	Résidence longue au Centre Culturel Jacques Tati et sur le quartier Pierre Rollin	18 000
COMPAGNIE P14	Résidence pluridisciplinaire d'interprétation du patrimoine de la commune de Glisy	8 000

COMPAGNIE TOUS EN MOUVEMENT	Développement du projet artistique « la danse en partage » sur le territoire d'Amiens Métropole ; au Safran et au Trait d'Union Longueau/Glisy	10 000
COMPAGNIE YAENA	Résidence d'implantation territoriale, territoire Est, « la culture en mouvement »	10 000
COMPAGNIE INTERSCRIBO	La Cité éphémère de la danse et l'Univers Cité	12 000
COMPAGNIE ISSUE DE SECOURS	Report de la résidence 2020 Les Tisseurs d'instant	10 000
COMPAGNIE SUPERAMAS	Résidence au Centre Culturel Jacques Tati et développement de la plateforme dédiée aux arts de la performance	18 000
COMPAGNIE KALAAM	Résidence au Safran	12 000
ASSOCIATION MIEL	Médiation du livre	1 500
LA MAISON DU COLONEL	Fresque collaborative avec Kynia Maruyama	6 000
BULLDOG AUDIOVISUEL	La méthode court	9 000
CARMEN	La caravane des médias dans l'amiénois	8 000
CARMEN	Le CARMEN media social club	3 000
CARMEN	Les Rencontres de journalistes	4 000
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI	Rollin(g) Stones	10 000
COMPAGNIE LES INVISIBLES	Les Instants	2 000
TAS DE SABLE – CHES PANSES VERTES	Populyphone #2	9 000
LES FAQUINS	Meet-Up	3 200
MOUVEMENT D'IMPROVISATION AMIENOIS	Tournoi d'improvisation théâtrale des adolescents d'Amiens Métropole	500
PROLIFIK RECORDS	Clip N Play	5 000
ZEBULON	Rencontres et pratiques autour du cinéma	3 000

*Adopté à l'unanimité*

**30 - Associations culturelles et patrimoniales. Subventions de fonctionnement. Année 2021. Première répartition. Conventions.**

La politique culturelle de l'agglomération s'exprime à travers le soutien apporté à des associations mettant en œuvre des actions culturelles qui participent au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la métropole. Pour 2021, l'assemblée a attribué des subventions pour un montant total de 2 623 550 € au profit des associations suivantes. Les subventions de plus de 23 000 € feront l'objet d'une convention.

<b>A1 / Aide au programme d'activité des structures à rayonnement national et/ou régional</b>	
LUNE DES PIRATES	180 000
CINE SAINT-LEU	175 000
ORCHESTRE DE PICARDIE	102 000
ON A MARCHE SUR LA BULLE	130 000
LE TAS DE SABLE – CHES PANSES VERTES	70 000
THEATRE D'ANIMATION PICARD	99 000
<b>A2 / Aide au programme d'activité des structures d'enseignement artistique</b>	
CANTABILE POULAINVILLE	21 000
ECOLE DE L'AVENIR MUSICALE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU	9 000
ECOLE DE MUSIQUE AMADEUS DE BOVES	50 000
ECOLE DE MUSIQUE SAINT PIERRE	50 000
INSTITUT DE MUSICOLOGIE DE SAINT ACHEUL	45 000
MOZART EN HERBE DE PONT DE METZ	9 000
MUSIQUE EN HERBE	40 000
POLE D'ACTIVITE MUSICALES DE DURY	21 000

PRELUDIETTO SALEUX	14 000
VAL DE SELLE MUSIQUE	26 000
HARMONIE SAINT-PIERRE	9 500
FANFARE L'HORTILLONNE DE CAMON	6 800
HARMONIE DE SALEUX	6 600
FANFARE DE SALOUEL	4 100
HARMONIE FANFARE DE LONGUEAU	6 100
HARMONIE MUNICIPALE DE BOVES	6 700
<b>A3 / Aide au programme d'activité des équipements de proximité</b>	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ETOUVIE	205 650
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI	353 600
CENTRE CULTUREL LEO LAGRANGE	143 000
BRIQUETERIE	20 000
CITE CARTER	75 000
MELODIE EN SOUS-SOL	75 000
PROLIFIK RECORDS	40 000
CIRQU'ONFLEXE	30 500
CARMEN	20 000
CARDAN	25 300
<b>A4 / Aide au programme d'activité des structures socio-culturelles</b>	
AVENIR DE BERTANGLES	1 250
MAISON POUR TOUS DE BLANGY-TRONVILLE	1 200
ASSOCIATION GUISE ET TRADITIONS	550
ASSOCIATION CULTURE LOISIRS DE GLISY	1 050
COMITE DES FETES DE GUIGNEMICOURT	1 450
ASSOCIATION DES MODELISTES	800
MAISON POUR TOUS DE RIVERY	14 750
ESPACE LOISIRS DE St FUSCIEN	3 650

**Observations :** Mme DOURNEL-GARAT n'a pas pris part au vote.

Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ et M. VOULMINOT se sont abstenus.

*Adopté à l'unanimité*

**31 - Association On a marché sur la bulle - Pôle BD Hauts-de-France. Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023.**

L'association « On a marché sur la bulle » - Pôle BD Hauts-de-France, occupe une place essentielle dans le paysage culturel et artistique métropolitain. Depuis plus de 25 ans, elle a confirmé les attentes qui avaient présidé à sa création à savoir un pôle ressource dédié à la réconciliation avec le livre et la lecture par le médium bande-dessinée et roman graphique, tout en portant chaque année le troisième festival de BD de France. Accélétratrice et facilitatrice, cette structure soutient et accompagne les acteurs du monde du livre et des champs culturel et associatif à l'échelle des Hauts-de-France, afin de mieux développer et coordonner tous les projets liés à la bande dessinée. Elle porte également de très nombreuses missions sur le champ éducatif et de promotion de la littérature, de diffusion d'outils de médiation et de montage d'actions culturelles territoriales innovantes.

Le conseil soutient le projet artistique de l'association pour la période 2021-2023 dont les objectifs sont détaillés en annexe de la délibération, c'est pourquoi il a autorisé Monsieur le Président à cosigner avec l'association, le Département de la Somme et la Région Hauts-de-France la convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 proposée à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

**32 - Dispositif Re[Pair]s dédié à l'émergence dans le spectacle vivant. Appel à candidature. Partenariat avec l'association Théâtre d'Animation Picard. Conventions.**

En écho à son projet Culturel et Artistique, l'assemblée délibérante a validé la mise en œuvre avec des structures culturelles partenaires de « Re[Pair]s », un dispositif d'aide à la jeune création dirigé vers des artistes en début de parcours professionnel et en phase de recherche et/ou de création dans les disciplines suivantes : théâtre, danse, marionnettes, théâtre d'objets, cirque et arts de la rue. Conçu comme un parcours sur deux années, Re[Pair]s proposera un accompagnement artistique, administratif et technique, ainsi que la mise à disposition de ressources matérielles (espaces de travail, plateaux, appui technique) auprès des artistes amateurs, en voie de professionnalisation, souhaitant s'éprouver et s'insérer dans l'environnement professionnel. Un appel à candidature est lancé pour une date limite de réception des dossiers de candidature au 15 mars 2021 et une audition des candidats le 23 avril au Safran. Les projets seront financés pour une durée d'un an, renouvelable une seconde année. Le candidat retenu se verra attribuer une aide annuelle de 2 000 €, renouvelable une seconde année. Une convention de résidence encadrera ces modalités. Le montant global annuel de l'aide est fixé à 8000 € et sera supporté par l'association Théâtre d'Animation Picard, porteur du projet. A cette fin, l'association se verra verser par Amiens Métropole une subvention équivalente aux frais prévus au projet, soit 8 000 €, accolée à sa subvention de fonctionnement.

*Adopté à l'unanimité*

**33 - Implantation de deux Micro-Folies sur le territoire d'Amiens.**

Initiées par le Ministère de la Culture, les Micro-Folies sont une composante du plan d'action en faveur des territoires culturels prioritaires "Culture près de chez vous", lancé au printemps 2018. A la faveur du déplacement du Chef de l'Etat sur le territoire d'Amiens en décembre 2019, l'ambition d'une installation d'une ou plusieurs Micro-Folies sur l'aire métropolitaine a été affirmée comme un enjeu d'accès renouvelé à la culture pour les publics prioritaires. Dans ce contexte, le délégué de la Préfète sur la thématique «Politique de la ville» ainsi que les services des directions de la Culture et du Patrimoine et de la Politique de la ville d'Amiens Métropole ont émis le souhait d'envisager l'implantation de trois Micro-Folie sur Amiens Métropole. Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un musée numérique dont le succès repose sur une installation facile : il s'installe dans n'importe quel lieu pouvant accueillir au moins une trentaine de personnes. Pour une structure qui ne disposerait d'absolument aucun matériel au préalable, un budget d'environ 35 000 € HT pour équiper la salle est nécessaire (écran, vidéoprojecteur, tablettes, pieds de tablettes...). Il se monte et se démonte facilement permettant d'organiser d'autres activités dans le même espace, et enfin le personnel de la Villette assiste la structure accueillante dans le montage du matériel et forme le personnel à l'utilisation des logiciels.

Les membres du conseil ont donc autorisé l'installation de deux Micro-Folies sur le territoire d'Amiens, l'une au jardin archéologique de Saint Acheul et l'autre au C.A.J. l'Odyssée. La commune de Rivery en installera par ailleurs une sur son territoire. Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions. Le coût de cette opération, la première année, s'élèvera à 62 900 € pour l'achat de matériel notamment puis 2 000 € les années suivantes (montant des adhésions).

*Adopté à l'unanimité*

**34 - Parc zoologique. Partenariat avec le lycée d'enseignement agricole privé Saint Joseph à Bucquoy. Année scolaire 2021-2023. Convention.**

Le lycée d'enseignement agricole privé Saint Joseph de la commune de Bucquoy dans le Pas-de-Calais dispense des formations dans le domaine de la vente d'animaux de compagnie mais également pour le transport d'animaux vivants et enfin des futurs soigneurs animaliers. Le partenariat de cet établissement avec Amiens Métropole a débuté en 2016. Le parc zoologique assure des périodes d'immersion en milieu professionnel pour les formations spécialisées. Une convention cadre chaque année les relations entre les deux établissements. Ce partenariat ayant trouvé sa stabilité et apportant satisfaction, les élus métropolitains l'ont renouvelé pour une période de 3 ans. Le zoo accueillera 3 apprenants en stage de soigneur animalier durant 12 semaines ainsi que 20 apprenants pendant 3 jours pour des travaux pratiques organisés par le parc. La redevance est fixée à 10 000 € pour l'année 2021, 10 500 € pour 2022 et 11 000 € pour 2023.

*Adopté à l'unanimité*

**35 - Parc zoologique. Partenariat avec l'UPJV. Projet thématique tuteuré. Convention.**

Dans le cadre de la préparation du Master MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Partenaires Extérieurs), les étudiants de l'UFR des sciences de l'UPJV doivent préparer un projet thématique tuteuré en milieu professionnel. Ainsi, l'UPJV a proposé au parc zoologique la création d'outils numériques pouvant être utilisés par les visiteurs, comme par exemple une application sur smartphone qui servirait de support à la visite. L'expérimentation conduite dans un premier temps par un premier groupe d'étudiants a été concluante, d'où la nécessité de cadrer les travaux des étudiants mais surtout l'utilisation des résultats à venir. Cela permettra de proposer aux visiteurs des outils modernes et non accessibles à ce jour, outils déployés dans de nombreux zoos qui ont vocation à enrichir l'expérience de visite.

Le conseil métropolitain a donc approuvé et a autorisé la signature d'une convention sans incidence financière entre le parc zoologique et l'UPJV d'une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 (date du début des projets tuteurés).

*Adopté à l'unanimité*

**36 - Clubs sportifs amateurs. Subventions de fonctionnement. Année 2021. Conventions.**

L'assemblée a approuvé le versement de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2021, pour les clubs sportifs amateurs suivants, pour un montant total de 408 012 €, et a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec le FC Porto Portugais d'Amiens et l'Amiénois Boxing Club.

UNION SPORTIVE CAMON ATHLETISME	7 500 €
AMICALE DU VAL DE SOMME	4 200 €
VYTAJOG	2 500 €
AMIENS AERO MODELES CLUB	800 €
AERO-CLUB DE PICARDIE AMIENS METROPOLE	2 600 €
ASPTT AMIENS	16 500 €
SAVEUSE AUTOMOBILES RADIO COMMANDEES	2 100 €
AUTO METROPOLE AMIENS CLUB	800 €
AMIENS UNIVERSITE CLUB BADMINTON	5 947 €
CHEMINOTS AMIENS SUD BASKET BALL	11 000 €
METROPOLE AMIENOISE BASKET BALL	9 000 €
UNION SPORTIVE BOVES BASKET BALL	7 500 €
AMIENS PICARDIE BILLARD	9 100 €
ASSOCIATION DE BILLARD CLUB DE PONT DE METZ	450 €
BOWLING ESPACE JEUNES	1 000 €
AMICALE CLUB DE BOWLING AMIENOIS	800 €
L'AMIENOIS BOXING CLUB	21 000 €
CLUB NAUTIQUE DE RIVERY	4 500 €
CHES BARBOTEUX D'AMIENS	800 €
CLUB DE CANOE KAYAK JEUNES DE BOVES	800 €
ASSOCIATION CYCLISTE AMIENOISE	3 810 €
CLUB CYCLISTE DE SALOUEL	3 000 €
ETOILE SPORTIVE CHEMINOTS DE LONGUEAU CYCLISME	1 460 €
RIVERY SPORT CYCLISME	1 300 €
AMIENS SPORT CYCLISTE	1 000 €
UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS D'AMIENS CYCLISTES	800 €
UNION SPORTIVE DE CAMON CYCLISME	800 €
PONEY CLUB D'AMIENS	3 580 €
CENTRE EQUESTRE DE PICARDIE	2 000 €
CERCLE D'EPEE MARIVAUX AMIENS NORD	1 000 €
PICK HARD DISC	800 €
FC PORTO PORTUGAIS D'AMIENS	30 000 €

RACING CLUB AMIENS FOOTBALL	18 000 €
ESPERANCE SPORTIVE DU PIGEONNIER	8 500 €
CLUB SPORTIF D'AMIENS MONTIERES-ETOUVIE	8 500 €
ENTENTE SPORTIVE SAINS SAINT FUSCIEN	8 200 €
RACING CLUB DE SALOUEL FOOTBALL	6 000 €
AMIENS RIF	5 000 €
ASM RIVERY FOOTBALL	5 800 €
OLYMPIQUE AMIENOIS	5 000 €
ENTENTE SPORTIVE CAGNY BOUTILLERIE	4 000 €
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE SAVEUSE	3 000 €
AS GLISY FOOTBALL	2 650 €
AMIENS PICARDIE FOOTBALL CLUB	2 500 €
FOOTBALL CLUB DE BLANGY TRONVILLE	2 000 €
AMIENS FOOTBALL CLUB	2 000 €
ENTENTE SPORTIVE DE VERS SUR SELLE	1 600 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE QUERRIEU PONT NOYELLE	1 500 €
FOOTBALL DREUILLOIS	1 000 €
BOVES SPORTING CLUB	1 000 €
RUMIGNY FOOTBALL CLUB	800 €
ASSOCIATION CARDONNETTE FOOTBALL	800 €
FOOTBALL CLUB DE PONT DE METZ	800 €
REAL FUTSAL CLUB AMIENOIS	1 500 €
ASSOCIATION FUTSAL MARIVAUX	1 500 €
GOLF CLUB DE SALOUEL - AMIENS METROPOLE	2 000 €
ETOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU ET D'AMIENS METROPOLE GYMNASTIQUE	15 800 €
FEMINA SPORT AMIENS	11 000 €
HANDBALL CLUB SALOUEL	7 000 €
ASMR HANDBALL	3 750 €
AMIENS ESPOIR SAINT MAURICE HANDBALL	800 €
LE HAND C'EST SAINS	300 €
HANDISPORT AMIENS METROPOLE	6 000 €
CLUB CHES JAVELOTEUX DE PONT DE METZ	800 €
JUDO CLUB DE LONGUEAU	8 450 €
AMIENS SOMME CLUB JUDO	7 000 €
CLUB DE L'AVENIR DE SALEUX	2 500 €
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI	1 580 €
JUDO CLUB DE SAINS EN AMIENOIS	1 200 €
AMIENS JUDO SANTE SOLIDARITE	1 000 €
JUDO CLUB 80	1 000 €
CENTRE KUNG FU WUSCHU TECHNIQUES DOUCES	1 200 €
ECOLE INTERNATIONALE DES ARTS MARTIAUX	1 000 €
CLUB DES SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE PICARDIE	1 000 €
ASSOCIATION DE KARATE SHOTOKAN AMIENS METROPOLE	900 €
UECHI RYU KARATE DO KOTEIKAI AMIENS	800 €
MUAY THAÏ AMIENS	1 700 €
AMIENS METROPOLE MUAY THAI HAYASA	800 €
AMIENS RIVERY ESCALADE	5 000 €
DREUIL SPORT PETANQUE	800 €
ETOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU PETANQUE	800 €
CAGNY PETANQUE	800 €
ASSOCIATION ROLLER HOCKEY PONT DE METZ	9 000 €
CLUB DE ROLLER HOCKEY LES WARRIORS DE CAMON	1 980 €
AMIENS ROLLER DERBY	800 €

SARB'ARC'AM	1 100 €
BOXE FRANCAISE AMIENS SUD EST	9 000 €
UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS D'AMIENS BOULES LYONNAISES	800 €
TENNIS CLUB AMIENS METROPOLE	3 000 €
E'TOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU TENNIS	3 000 €
TENNIS CLUB MUNICIPAL DE RIVERY	2 800 €
TENNIS CLUB DE BOVES	2 200 €
TENNIS CLUB DE DURY	2 000 €
TENNIS CLUB SAINS EN AMIENOIS	1 900 €
TENNIS CLUB DE CAMON	1 000 €
TENNIS CLUB DE CAGNY	800 €
RACING CLUB DE SALOUEL SECTION TENNIS	800 €
DREUIL TENNIS	700 €
E'TOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU TENNIS DE TABLE	2 600 €
AMIENS LEO LAGRANGE TENNIS DE TABLE	1 900 €
DREUIL TENNIS DE TABLE	850 €
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE SAINT SAUFLIEU	355 €
AMICALE ANCIENS ELEVES QUARTIER SAINT PIERRE	800 €
AMIENS TIR	2 000 €
COMPAGNIE D'ARC D'AMIENS	3 500 €
CLUB DE TIR A L'ARC DE SAINS EN AMIENOIS	1 000 €
LES ARCHERS DE SAINT PIERRE	500 €
AMIENS TRIATHLON	5 000 €
AMIENS VOILE	1 300 €
CERF VOLANT CLUB JULES VERNE	300 €
U.S.C.A VOLLEY BALL	1 600 €
LONGUEAU ATHLETIC CLUB GYM VOLONTAIRE ET NATATION	800 €
SAINS GYM VOLONTAIRE	600 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BOVES	300 €
LE LEO	800 €
AMIENS UNIVERSITE CLUB PLONGEE	600 €
MODELE YACHT CLUB PICARD	350 €
LES CHEMINS EN SOMME	800 €
PIESENTE	800 €
LES AS DU VOLANT DE SAINS	600 €
ACTI-GYM	800 €
SALOUEL GYM ET HARMONIE	800 €
DREUIL GYMNASTIQUE FEMININE	700 €
ASM GEA RIVERY	600 €
CLUB DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN DE CAGNY	600 €
UNION SPORTIVE DES CYCLOS DE SALEUX	600 €
RIVERY SPORTS	600 €

*Adopté à l'unanimité*

**37 - Clubs sportifs de haut niveau. Amateurs et professionnels. Niveau intermédiaire. Subventions. Année 2021. Conventions.**

Le projet sportif d'Amiens Métropole prévoit l'accompagnement des clubs de haut niveau, amateurs et professionnels, et de niveau intermédiaire, vecteurs d'excellence et de promotion d'image. Le conseil dans ce cadre, a approuvé le versement des subventions de fonctionnement pour un montant total de 2 195 000 € aux associations suivantes et a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

DÉSIGNATION	MONTANT 2021
Athletic club Amiens	200 000
Amiens Picardie hand	150 000
Amiens métropole volley ball	150 000
Amiens métropole natation	140 000
Amiens université club athlétisme	130 000
Amiens sport tennis de table	100 000
RCA – rugby	100 000
Etoile sportive des cheminots de Longueau - Amiens métropole - Somme basket-ball	85 000
Les spartiates d'Amiens Picardie	50 000
Amiens sports club hockey sur gazon	45 000
Sport nautique d'Amiens	40 000
Longueau Amiens métropole volley-ball (LAMVB) en raison de la montée de l'équipe 1 <sup>ère</sup> féminine en championnat de France de N2 2020-2021, la subvention proposée est en augmentation de 35 000 € par rapport à celle allouée en 2020 (35 000 € → 70 000 €)	70 000
Amiens sporting club basket ball	48 000
Union sportive Camon	38 000
Etoile sportive des cheminots de Longueau football	38 000
Amiens Sporting club boxe Française	36 500
Amiens nord boxe Française club	21 500
Cercle d'escrime Amiens métropole	20 000
Amiens patinage club	20 000
Roller skating Amiénois	18 000
Club haltérophilie musculation Saleux	12 000
Hauts de France judo Amiens métropole	10 000
Sporting club haltérophilie Amiens métropole	8 000
Amiens athletic club tennis	6 000
Amiens sauvetage	4 000

**Observations :** Mme NOUAOUR n'a pas pris part au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**38 - Piscine Coliseum. Conséquences du deuxième confinement lié à la pandémie de Covid 19. Adaptations.**

Compte tenu de la seconde période de confinement, l'assemblée délibérante a prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 l'utilisation des bons à valoir, délivrés aux abonnés du Coliseum n'ayant pas pu finir leur second trimestre d'activité 2019/2020.

*Adopté à l'unanimité*

**39 - Fourniture d'eau à la Communauté de Communes du Val de Somme pour l'alimentation en eau potable des communes de Lamotte-Brebière et Pont Noyelles. Convention.**

Les membres du conseil ont approuvé la convention à intervenir avec la communauté de communes du Val de Somme ayant pour objet de fixer les modalités de fourniture d'eau par la communauté d'agglomération Amiens Métropole afin d'alimenter les communes de Lamotte-Brebière et Pont-Noyelles en eau potable. Le prix de vente est celui fixé annuellement par délibération du conseil d'agglomération, auquel il est ajouté les redevances et l'abonnement au service. La recette sera de l'ordre de 60 000 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

**40 - Traitement des eaux usées de Coisy et Rainneville. Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie. Protocole d'accord. Convention.**

Suite aux transferts de compétence Assainissement et à l'intégration de la commune de Cardonnette à Amiens Métropole, il convient d'actualiser les conditions de traitement des eaux usées des communes de Coisy et Rainneville. Le conseil a ainsi approuvé un protocole permettant de solder les participations financières entre Amiens Métropole et la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie pour un montant de 11 615 € ainsi qu'une nouvelle convention encadrant le traitement du rejet des eaux usées transitant par la station de relèvement de Cardonnette, à savoir une recette de 35 000 € pour la collectivité.

*Adopté à l'unanimité*

**41 - Traitement des eaux usées de Querrieu. Communauté de Communes du Val de Somme et Suez Eau de France. Convention.**

La Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS) a délégué, depuis le 27 août 2020, l'exploitation du service assainissement collectif de la commune de Pont-Noyelles et la gestion de sa station d'épuration à Suez Eau de France. Les eaux usées de la commune de Querrieu étant traitées sur la station d'épuration de Pont-Noyelles, l'assemblée a approuvé la convention liant Amiens Métropole, la CCVS et le délégataire Suez Eau de France et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**42 - Association La Petite Boucle. Collecte des cartouches d'encre et toners usagés. Convention.**

L'assemblée a approuvé et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention avec l'association La Petite Boucle, par laquelle celle-ci effectuera le ramassage des consommables usagés en triporteur électrique, les triera et les enverra à des structures pour leur reconditionnement, et ce à titre gratuit. Cette association a été créée en 2015, collecte 4 000 kg de cartouches à Amiens et dans la Somme chaque année et parvient à recycler 80% des cartouches de marque.

*Adopté à l'unanimité*

**43 - Le Relais 80. Collecte et valorisation des déchets textiles. Convention.**

Dans le cadre de son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables 2020-2023 (SPASER), le conseil d'Amiens Métropole a autorisé la signature d'une convention dont l'objet est d'organiser la collecte et la valorisation des vêtements de travail usagés des salariés d'Amiens et d'Amiens Métropole par LE RELAIS 80.

*Adopté à l'unanimité*

**44 - Partenariat avec ATMO Hauts de France. Subvention. Années 2021-2022-2023. Convention.**

Conformément au Code de l'environnement reprenant les dispositions de la Loi sur l'Air du 30 décembre 1996, les villes de 100 000 habitants et plus doivent bénéficier d'une surveillance de la qualité de l'air et en assurer le suivi dans le cadre de leur plan de déplacements urbains. Sur notre territoire, la surveillance de la qualité de l'air est réalisée par l'association ATMO Hauts de France, agréée par l'Etat à cet effet ; les moyens de surveillance sont financés conjointement par l'Etat, les collectivités adhérentes et les émetteurs industriels soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. C'est pourquoi Amiens Métropole a été sollicitée pour une subvention globale annuelle de 41 770 € correspondant d'une part à la contribution au fonctionnement d'ATMO Hauts de France au regard du dispositif affecté au territoire (soit 29 067 €), et d'autre part, au suivi des nuisances olfactives engagé depuis plusieurs années par ATMO Hauts de France (12 703 €).

Les élus métropolitains ont donc approuvé le versement de cette subvention au titre de l'année 2021 et ont autorisé Monsieur le Président à signer la convention qui engage ce partenariat pour la période 2021-2023.

*Adopté à l'unanimité*

**45 - Vœux / Questions orales.**

Monsieur le Président a reçu un vœu intitulé « *Un dispositif d'écoute d'urgence pour nos étudiants* » déposé par le groupe « Social-Eco-Citoyen » et a donné la parole à Monsieur BAÏS qui l'a présenté et dont les propos sont repris ci-après :

*« Comment ne pas observer que ces calamités, qui peuvent ébrancher ou même abattre des arbres adultes, sont pour de jeunes arbustes un arrachement par la racine plus bouleversant, plus tragique, et surtout plus irréparable ? Penser constamment à vous, la jeunesse, c'est la seule manière de construire toujours en fonction du futur, c'est la seule méthode pour être certain de ne jamais sacrifier l'avenir au présent, ce qui est en définitive le devoir suprême de l'homme d'Etat. » Voilà ce que déclarait Pierre Mendès France dans son Message à la jeunesse en 1955. Partout en France, les étudiants tirent la sonnette d'alarme. A l'UPJV, la situation est de plus en plus inquiétante. Une enquête du Service de Santé Universitaire a révélé que 72,4% de nos étudiants interrogés ont subi une situation de détresse psychologique au cours des quatre dernières semaines. 54% des étudiants vivent dans un état d'anxiété ; 33,1% d'entre eux présentent des signes de dépression et, pire encore, 19,2% disent avoir eu des idées suicidaires au cours des 12 derniers mois. Ces constats sont semblables à ce que l'on observe au niveau national. Les étudiants sont découragés, ils ont le sentiment d'être abandonnés à leur sort alors même qu'ils représentent l'avenir, qu'ils représentent notre avenir. Leur situation financière se dégrade, les files d'attente dans les banques alimentaires s'allongent, leur état de santé mentale s'abîme, leur vie sociale n'existe plus et l'espoir de revoir des jours heureux s'amenuise. L'enquête révèle également la méconnaissance des dispositifs de soutien psychologique par les étudiants, alors même que la demande est croissante. Aujourd'hui, un étudiant en détresse doit attendre un mois pour obtenir un rendez-vous avec l'une des deux psychologues du service universitaire. La situation est grave. Nous souhaitons que le monde étudiant sorte de ce que Camus appelait « la nuit des jours ». La faiblesse des dispositifs existants et leur déficit de connaissance ne permettent pas, à l'heure actuelle de répondre à la situation d'urgence touchant nos jeunes. Au moment où nos étudiants ont le plus besoin de nous, Amiens Métropole doit accentuer son effort d'accompagnement, par la mise en place d'une cellule d'écoute psychologique et la prise en charge de consultations et de soins. Notre attention doit se porter en priorité sur l'ensemble des problèmes psychologiques pour prévenir les situations dramatiques. Avec le concours de La Région et de l'Etat, tous les moyens matériels doivent être mobilisés pour résoudre les situations d'urgence: logement, alimentation, santé, transports, orientation, numérique. La Capitale Européenne de la Jeunesse est riche de par ses étudiants qui apportent ambition et énergie sur l'ensemble du territoire, ils représentent notre avenir. Le conseil métropolitain réuni ce jour demande à l'Etat et à la Région de tout mettre en œuvre pour les soutenir.*

Monsieur le Président a donné la parole à Madame PINON, ses propos sont repris ci-après :

*Monsieur le Président, mes chers collègues,*

*L'ampleur de la crise sanitaire et ses multiples impacts sur la situation des étudiants tant d'un point de vue matériel, économique ou psychologiques nous a conduit à se mobiliser. Je suis d'autant plus sensibilisée à la situation délicate des étudiants qu'Amiens Métropole participe activement aux travaux de l'Agence de Développement du Grand Amiénois relatifs aux conditions de vie étudiantes. Ceux-ci avaient déjà souligné leur fragilité psychologique avant même la crise sanitaire. Les données statistiques de l'Aduga et du Service de Santé Universitaire montrent une aggravation du phénomène et souligne que ce sont les étudiants déjà parmi les plus fragiles qui sont les premiers touchés. Le retour dans les établissements ne sera que partiel et certainement complexe à mettre en œuvre. Les cours à distance constitueront encore 80 % de l'activité des étudiants dans les semaines à venir. Comme cela a été déjà souligné lors du Conseil Municipal, de nombreux outils ont été développés sur le territoire par tous les partenaires notamment le service municipal de la santé de la ville d'Amiens, Amiens Métropole ou encore Amiens For Youth tant concernant la détresse psychologique que les difficultés financières et alimentaires. Amiens Métropole a souhaité maintenir, autant que cela est possible, son rôle d'accueil en réalisant des actions compatibles avec la crise sanitaire lors de la Journée d'Accueil des Etudiants, en accueillant les étudiants internationaux qui ont pu nous rejoindre, en soutenant Festitude. Dans cette situation, la possibilité de maintenir du lien est essentielle ! Enfin, dans ce contexte Amiens Métropole est particulièrement attentive à l'insertion professionnelle des étudiants. En ce sens, le stage-dating se déroulera dans un format distanciel le 17 février prochain afin de multiplier les chances pour les étudiants de trouver un terrain de stage malgré la crise. Les services de la Ville d'Amiens ainsi qu'Amiens Métropole sont entièrement mobilisés pour répondre aux fragilités des étudiants, qu'elles soient psychologiques, financières, alimentaires ou qu'elles concernent l'avenir de nos étudiants. Comme nous avons pu le rappeler hier avec le Président d'Amiens Métropole à l'occasion d'une rencontre avec des étudiants de notre territoire, il convient d'accentuer la communication de tous pour qu'un maximum d'étudiants puisse en bénéficier.*

Le vœu a été soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité*

Une question orale a été déposée par le groupe « Social-Eco-Citoyen ». Monsieur le Président a laissé la parole à Madame NOUAOUR qui a présenté un texte qui diffère de celui initialement transmis aux conseillers métropolitains et dont les termes sont repris ci-dessous :

*Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir,*

*Je suis comme vous tous ici attachée au fait de faire de la transition écologique un des principaux enjeux de cette période, comme je suis évidemment attachée à la construction de nouveaux logements sociaux et aux programmes d'accession à la propriété poursuivis sur le territoire d'Amiens Métropole. Je déplore néanmoins que certains balaient d'un revers de main les revendications d'habitants, qui depuis de nombreuses années dans le quartier de la Fosse-au-lait, demandent davantage de verdure. Je me suis rendue sur place à plusieurs reprises et j'ai pu constater qu'il y avait effectivement un espace vert réduit à un couloir entre des immeubles et des maisons. Le programme envisagé par la municipalité et la métropole via Amiens Aménagement et Toit Aussi va rogner le dernier espace vert du quartier, c'est ce que ressent bon nombre d'habitants. Alors je vais tenter de ne pas être aussi dogmatique ou catégorique que ceux qui défendent parfois bec et ongle un programme de logements sociaux de qualité sans avoir passé une nuit dans l'un de ces immeubles Eiffage et consorts, bref sans même connaître la qualité de ces logements. Je reste consciente des enjeux financiers derrière un tel projet, mais une véritable concertation avec les habitants doit être menée. Mais cette concertation ne doit pas s'arrêter à ce seul quartier. Une meilleure répartition du bâti social et des espaces verts doit être envisagée à l'échelle de la métropole. Ce type de programme d'accession à la propriété doit être pensé plus globalement et ne doit pas être confondu avec des habitations à loyer modéré. Je pense que tout le monde tombera d'accord sur le fait qu'un programme d'accession à la propriété concerne avant tout celles et ceux qui peuvent devenir propriétaires. Cependant, afin de faire cohabiter ces deux objectifs qui font aussi l'attractivité de notre territoire : un cadre de vie verdoyant et aéré, pour consolider cette image et cet équilibre, il paraît indispensable de répartir de façon équitable les espaces verts et les logements sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Afin de ne pas opposer politique sociale et politique écologique et de se servir habilement de l'expression citoyenne, il est impératif d'avoir une répartition logique et équitable des logements sociaux et des espaces verts au sein de la métropole, êtes-vous prêt à vous y engager Monsieur le Président ?*

Monsieur le Président a donné la parole Monsieur PENAUD qui a répondu à la question orale. Les termes sont repris ci-après :

*Chère collègue,*

*Je voulais juste souligner que le texte qui m'a été communiqué n'est pas exactement celui que vous avez lu, il est nettement plus fouillé et nettement plus amiénois encore que ne l'était le texte initial. Je suis contraint de répondre sur le texte initial que vous avez déposé.*

*Comme vous l'indiquez, nous sommes tous au sein de cette assemblée attachés à concilier développement urbain et préservation du cadre de vie. Cette préoccupation a d'ailleurs été l'un des axes forts qui a guidé l'élaboration de notre Plan Local de l'Habitat, adopté lors du CAM du 5 novembre 2020 et en vigueur depuis le 6 janvier 2021. Ce document, fruit d'une concertation menée pendant 2 ans avec l'ensemble des communes, vise à répondre aux besoins des habitants qui souhaitent profiter de la qualité de vie à Amiens et sa métropole, et fixe nos objectifs en matière de développement urbain et de production de logements jusqu'en 2026. Pour la période 2015-2020, nous avons engagé un rythme élevé avec 8260 logements construits soit 1380 par an. Cet effort inédit, nous l'assumons, tant il était nécessaire compte tenu des retards et besoins criants en la matière. Pour la période qui s'ouvre, le développement sera moins spectaculaire avec un objectif de 800 logements par an, répartis plus finement sur le territoire de la métropole afin de mieux organiser la mixité. Cette déclinaison territoriale de la production de logements a été déterminée au regard des principes définis dans le SCOT, mais aussi des orientations validées par les communes, pour aménager un équilibre entre les différents secteurs du territoire. Notre PLH est également très ambitieux sur le développement du logement en accession abordable dans le neuf, principalement des maisons individuelles avec un espace vert, pour permettre à des ménages plus modestes et aux jeunes en début de parcours résidentiel d'accéder à la propriété. Enfin, nos politiques de l'habitat mais aussi de rénovation urbaine prennent pleinement en compte les objectifs de transition écologique. On estime en effet que la réhabilitation d'un bâtiment datant des années 60 permet un progrès de 50% en termes d'économie d'énergie, la démolition-reconstruction d'un immeuble de ce type permet de faire monter le chiffre à 75%. En définitive, vous le voyez, le PLH que nous avons voté il y a quelques semaines est un outil précieux, qui doit nous permettre de répondre à ces enjeux et de concilier les problématiques sociales, environnementales et urbanistiques que vous soulevez. Le projet que vous évoquez est justement l'illustration de cette volonté de ne pas opposer la préservation du cadre de vie et le développement urbain, mais de tendre au contraire vers une approche globale préservant, voire même reconstituant, un cadre de vie qualitatif pour les amiénois. Sur le quartier de la Fosse au lait, site en*

*mutation depuis de nombreuses années, nous devons en effet à la fois offrir de nouveaux logements à deux pas du centre-ville, requalifier un quartier autrefois en désuétude, créer un cadre de vie agréable en s'appuyant notamment sur les qualités paysagères existantes mais aussi en aménageant de nouveaux espaces publics vecteurs de qualité de vie au quotidien. Ainsi, au cœur du nouvel îlot d'habitations désormais achevé et dont personne ne conteste aujourd'hui la qualité architecturale et résidentielle, ce sont plus de 700 000 euros qui ont été mobilisés pour l'aménagement d'un square de quartier de près de 6000 m<sup>2</sup> dont l'aménagement a fait l'objet d'un travail de concertation avec les habitants, notamment en mai 2016 puis en 2017. A ce propos, je rappelle d'ailleurs que ce programme immobilier sur le « lot A » de la Fosse au lait fait partie intégrante du projet depuis l'origine et avait été présenté à plusieurs reprises par le passé, sans susciter de remarque... Néanmoins, et afin d'améliorer encore le projet, les prescriptions urbaines qui encadrent le programme ont été dernièrement revues avec la Coopérative Toit Aussi afin de préserver le magnifique tilleul existant qu'il était initialement prévu d'abattre, et de réduire la hauteur des constructions, privilégiant ainsi la maison individuelle ou les appartements dits « intermédiaires » à destination des propriétaires occupants et favorisant la qualité résidentielle et environnementale du projet. Une placette sera aménagée autour de l'arbre conservé, s'ajoutant ainsi à la palette des espaces publics de ce quartier. A ces aménagements s'ajoute l'empreinte encore fortement arborée de l'ancienne vallée sèche de la Fosse au lait qui, tout autour des tennis de l'AAC, sur des parcelles à la fois publiques mais aussi privées, offre toujours un écrin de verdure, support de biodiversité et de régulation thermique en cœur de ville. Le quartier, ceinturé par le boulevard de Dury, les rues Gauthier de Rumilly, de Paris et Laurendeau, reste ainsi l'un des moins denses parmi les faubourgs de première couronne comme Saint Honoré, Henriville, Saint Acheul ou Saint Anne. Cette présentation vous rassurera, je l'espère, sur « la répartition saine et équitable des logements et des espaces verts au sein de notre métropole » et plus particulièrement au sein du quartier de la Fosse au lait.*

Monsieur le Président a levé la séance 21h40 et a donné rendez-vous le jeudi 18 mars 2021 à 18 heures aux membres de l'assemblée.

Alain GEST  
  
Président,

